

## Première séance, mardi 11 septembre 2018

Présidence de M. Markus Ith, président

**SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Validation des mandats de députés d’Armand Jaquier, en remplacement de Nicole Lehner-Gigon, et de Mirjam Ballmer, en remplacement de Laurent Thévoz, et assermentation. – Communications. – Motion 2018-GC-24 Eric Collomb/Hubert Dafflon: pour une imposition sur les véhicules cohérente et durable: prise en considération. – Motion 2018-GC-13 Romain Collaud/Johanna Gapany: modification complète de la loi sur les établissements publics (LEPu) – Fribourg, aussi by night; prise en considération. – Projet de loi 2014-DIAF-67: modification de la la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN); entrée en matière. 1<sup>re</sup> lecture. – Motion 2018-GC-20 Nicolas Kolly/Ruedi Schläfli: modification de la loi sur l’agriculture (LAgri) (contrôle des paiements directs); prise en considération. – Postulat 2017-GC-178 Thomas Rauber/Laurent Thévoz: promotion du «Label du bilinguisme» dans l’administration cantonale; prise en considération. – Rapport 2018-CE-38: instrument parlementaire devenu obsolète et dont le Conseil d’Etat demande le classement (motion 2012-GC-11); discussion. – Rapport 2018-DIAF-4: utilisation des ressources financières pour le repeuplement des lacs cantonaux ouverts à la pêche à permis (mandat 2016-GC-28); discussion. – Elections judiciaires.**

### Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14h00.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Pierre Doutaz, Marc-Antoine Gamba, Erika Schnyder, Julia Senti, Kirthana Wickramasingam et Markus Zosso.

Est absente sans justification: M<sup>me</sup> Madeleine Hayoz.

M<sup>me</sup> et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseiller lère et conseillers d’Etat, sont excusés.

### Validation des mandats de députés d’Armand Jaquier, en remplacement de Nicole Lehner-Gigon, et de Mirjam Ballmer, en remplacement de Laurent Thévoz

**Le Président.** Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base du dossier y relatif, que le remplacement des députés a été fait conformément à la loi sur l’exercice des droits politiques par les préfets des districts de la Glâne et de la Sarine.

Le Bureau a également constaté que M. Armand Jaquier et M<sup>me</sup> Mirjam Ballmer remplissent les conditions d’éligibilité fixées par l’article 48 de la loi sur l’exercice des droits politiques et ne sont pas touchés par l’article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre leur statut professionnel et la fonction de député au Grand Conseil.

Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ces deux mandats de députés.

La discussion est ouverte sur la validation du mandat de député de M. Armand Jaquier.

Je constate que la parole n’est pas demandée.

> La validation de ce mandat est acceptée tacitement.

**Le Président.** La discussion est ouverte sur la validation du mandat de député de M<sup>me</sup> Mirjam Ballmer.

Je constate que la parole n’est pas demandée.

> La validation de ce mandat est acceptée tacitement.

### Assermentation

> Il est procédé à la cérémonie d’assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** Madame, Monsieur,

Vous venez d’être assermentés pour votre nouvelle fonction.

Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l’exercice de la fonction de député qui désormais est la vôtre.

> La cérémonie d’assermentation est terminée.

## Communications

**Le Président.** Première communication: le Groupement sport et loisirs tiendra son assemblée générale ce mercredi 12 septembre à midi au NH Hôtel. Un peu avant, soit vers 11h45, à l'issue de notre séance, nous aurons l'honneur de recevoir ici, à l'Hôtel cantonal, la médaillée olympique Mathilde Gremaud.

Le Club du bois et de la forêt tiendra son assemblée générale ce jeudi 13 septembre à midi.

Enfin, le Club culture aura sa sortie culturelle aujourd'hui à 17 heures, à Estavayer. Quant à sa séance plénière, elle aura lieu le jeudi 13 septembre à midi.

Deuxième communication: nous adressons toutes nos félicitations à notre collègue Kirthana Wickramasingam qui a accouché d'une petite fille prénommée Indira Alice.

Troisième communication: nous félicitons notre équipe de football, le FC Grand Conseil, pour avoir gagné le match contre le FC Hôsta – composé de cadres supérieurs de l'armée suisse – à Thoune, sur un score de 4 à 1.

A Schaffhouse, lors du tournoi de football des parlements cantonaux, et malgré une préparation optimale déjà la veille, le succès de l'année passée n'a pas tout à fait pu être confirmé, peut-être parce que le président du Grand Conseil avait participé la première fois, mais nous avons quand même terminé quatrième du classement qui comprenait vingt équipes.

Quatrième communication: je vous informe dès à présent que, concernant le déroulement des discussions sur le plan directeur cantonal, les différents thèmes seront passés en revue, comme l'a fait la commission. Il y aura donc une discussion sur l'entrée en matière, puis sur les différents thèmes, lesquels seront affichés sur les écrans et dont vous pourrez prendre connaissance après. Je vous prie de vous organiser en conséquence.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

## Motion 2018-GC-24 Eric Collomb/Hubert Dafflon Pour une imposition sur les véhicules cohérente et durable<sup>1</sup>

### Prise en considération

**Collomb Eric** (*PDC/CVP, BR*). J'ai l'honneur de vous présenter la présente motion déposée avec mon collègue Hubert Dafflon.

Je commence par mes liens d'intérêts: comme privé et professionnel, je suis un très bon client de l'OCN et je suis président du Touring Club Suisse, section fribourgeoise.

Il y a trois raisons pour accepter cette modernisation de la loi sur l'imposition des véhicules. Je dirais d'abord modernisation, parce que cette loi a été créée en 1967, année des Citroën Ami 8 pour ceux qui s'en souviennent ou des Renaults 5. C'était un autre temps. Cette loi est donc véritablement d'un autre temps. Les motorisations ont évolué, il y a eu d'immenses avancées technologiques et les adaptations sont aujourd'hui à mon avis nécessaires. Il est vrai que l'on a fait certaines adaptations, mais qui sont tout de même un peu du taconage. Je ne le dis pas négativement, mais la preuve que c'est un peu du taconage est qu'aujourd'hui cela manque de cohérence. J'ai deux exemples à donner: vous avez une VW Polo électrique, une petite voiture; elle a plus de trois ans et vous allez payer 400 frs. Elle n'est plus exonérée, donc vous allez payer 400 frs. Vous avez une Golf diesel qui a 15 ans. Vous allez aussi payer 400 frs.

On voit donc que l'on a voulu essayer de corriger quelque peu les aspects qui touchent l'environnement, la protection de l'environnement, les émissions de CO<sub>2</sub>, mais on voit quand même qu'il y a des choses qui ne fonctionnent pas, comme par exemple une voiture lourde et très puissante comme la Tesla pour laquelle vous ne payez rien; et vous avez une voiture légère de faible puissance, mais avec laquelle malheureusement vous n'êtes pas en étiquette A et pour laquelle vous allez payer quelques centaines de francs.

On voit donc ici des incohérences qu'il faut corriger et on les corrige avec la proposition d'une taxe de base qui serait vraiment pour toutes les voitures, quelle que soit la cylindrée, quelle que soit la puissance. On agirait – et là, on est d'accord avec le Conseil d'Etat – sur la notion de puissance et non de poids et de cylindrée. On rejoint l'avis du commissaire du Gouvernement. C'est vrai qu'avec une notion de puissance, cela va être beaucoup plus facile, parce que l'on peut traiter un moteur électrique et un moteur à explosion de la même manière. Il y a toujours une puissance, quels que soient les types de motorisation. De ce côté, on est d'accord, mais au moins on aurait cette notion du pollueur payeur qui serait de nouveau effective. Tout le monde paierait quelque chose avec cette fameuse taxe de base.

Il y a aussi une notion de durabilité, parce qu'on a vraiment des nouvelles technologies. Prenez une entreprise bien connue dans notre canton, Michelin, qui est vraiment à l'avant-garde de certains nouveaux moteurs, en tout cas qui est à la pointe de la recherche sur de nouveaux moteurs. Il faut aussi qu'on ait un point qui touche cette durabilité, un point qui touche vraiment une sensibilité plus environnementale. Je dirais qu'il y aurait aussi une flexibilité, puisqu'on a trois critères: la taxe de base, la fameuse taxe qui touche les critères énergétiques avec l'étiquette et une troisième taxe

<sup>1</sup> Déposée et développée le 12 février 2018, *BGC février 2018*, pp. 276ss; réponse du Conseil d'Etat le 26 juin 2018, *BGC septembre 2018* pp. 3190ss.

qui serait plutôt un malus, donc un troisième critère qui tiendrait compte de la durabilité de cette nouvelle génération de moteurs que l'on pourra très certainement connaître, donc trois leviers sur lesquels on pourra agir.

J'ai donc trois raisons de vous inciter à suivre mon collègue Hubert et moi-même: moderniser cette loi, avoir une certaine cohérence et une certaine durabilité.

**Bischof Simon** (PS/SP, GL). Membre du comité de la section fribourgeoise de l'Association transports et environnement, tel est mon lien d'intérêts dans ce contexte.

Le groupe socialiste a examiné avec intérêt l'opportunité de modifier l'imposition sur les véhicules en discutant – d'abord en vue de la session de février de cette année – du postulat de nos collègues Eric Collomb et Hubert Dafflon et de la réponse que le Conseil d'Etat y a apportée, puis, après le retrait de celui-ci, de la présente motion. Le groupe socialiste est favorable au remplacement de la taxe de base déterminée selon le poids et la cylindrée par une qui tient davantage compte de la puissance du véhicule et soutiendra par conséquent cette proposition.

Nous avons une question pour M. le Commissaire du Gouvernement concernant le chapitre «Premier pilier: taxe de base» de sa réponse: est-ce que des cas de figure de telles mesures incitatives ont déjà été imaginés? Nous apporterons pour le reste nos contributions lors des prochaines étapes du processus si le cas échéant cette motion devait être adoptée aujourd'hui.

**Bourguet Gabrielle** (PDC/CVP, VE). Tout d'abord j'annonce mon lien d'intérêts: responsable des affaires publiques pour la Suisse romande auprès de l'Association suisse de l'industrie gazière.

On dit qu'en politique, il faut parfois appuyer plusieurs fois sur le clou pour qu'il s'enfoncé. Et nous en avons la démonstration aujourd'hui.

Nos collègues Collomb et Dafflon ont déposé un postulat le 18 mai 2017 avec exactement la même teneur que la motion qui nous est soumise aujourd'hui. Dans sa réponse du 31 octobre 2017, le Conseil d'Etat proposait de modifier la loi lorsque la proportion de véhicules hybrides, à gaz et électrique, située aujourd'hui à 1,9%, dépasserait une valeur de l'ordre de 10 à 15%. Autrement dit, «Circulez, y'a rien à voir», du moins pour l'instant. Insatisfaits de cette réponse, nos collègues ont retiré leur postulat pour déposer une motion au contenu identique. Et cette fois-ci, le Conseil d'Etat propose d'accepter la motion avec quelques commentaires ou ajustements. Ceci pour la forme.

Sur le fond, la première réponse posait la question de savoir où est l'œuf, où est la poule: faut-il réformer le système pour encourager l'achat de véhicules plus écologiques ou attendre que leur part augmente pour en encourager l'achat? Depuis

le début de cette saga, le groupe démocrate-chrétien a tranché: nous pensons qu'il est grand temps d'encourager l'acquisition de tels véhicules, parce qu'il faut une fois savoir ce que l'on veut. Ce d'autant que le nouveau système ne devrait pas avoir d'incidence pour le canton, puisque les motionnaires posent comme postulat de base qu'il faut qu'il conserve la masse fiscale actuelle.

Le système proposé par les trois motionnaires part d'un constat: le système actuel fondé sur l'étiquette énergie démontre qu'il n'atteint pas les buts poursuivis par le canton et qu'il doit en conséquence être revu et amélioré. Ils proposent un système fondé sur trois piliers: une taxe de base, une taxe énergie et une taxe environnement.

Ce système permet de mieux tendre vers les buts fixés par la politique cantonale – baisse des émissions de CO<sub>2</sub>, mais aussi des émissions de poussières fines qu'on oublie trop souvent de mentionner – tout en maintenant la masse fiscale globale. Un système *win-win* pour utiliser une expression à la mode. De plus, il donne un signal encourageant aux centres de recherches et autres milieux industriels fribourgeois dans le domaine des types de motorisations alternatives, même s'il s'agit d'un soutien indirect. C'est donc un triple *win*.

Sur la base de ces constats, le groupe PDC vous propose d'accepter massivement cette modification du système de taxation fiscale des véhicules afin de donner un signal fort en faveur des véhicules les plus écologiques. Il accepte également la proposition du Conseil d'Etat de fonder la taxe de base sur la puissance du véhicule et vous propose d'accepter cette motion.

**Mesot Roland** (UDC/SVP, VE). Je suis membre du conseil d'administration de l'OCN.

Notre groupe a pris connaissance de la motion de nos collègues Dafflon et Collomb. Comme le mentionnent les motionnaires dans leur texte, la branche automobile a évolué, notamment sur les aspects relatifs à l'environnement. Ne serait-ce que par le fait qu'il n'y a pas de cylindrée pour les véhicules électriques, cela fait sens de vouloir revoir les critères d'imposition des véhicules.

Il est bon de remarquer qu'il y avait des visionnaires dans ce Parlement en 2007 déjà, puisque deux motions demandant que l'imposition des véhicules ne soit plus effectuée en fonction de la cylindrée avaient été déposées cette année-là.

Les dernières adaptations de la LIVA par ce Parlement datent d'octobre 2010. A l'époque, nos prédécesseurs anticipaient déjà la mutation du secteur automobile vers une technologie plus verte.

Je crois que tout le monde est d'accord sur le fait que la proportion de voitures répondant aux normes écologiques va augmenter dans les années futures.

Cette constatation m'amène à dire que le passage à une imposition basée sur la puissance, telle que proposée par le Conseil d'Etat, est cohérente.

Dans son message, le Conseil d'Etat évoque une taxe de base progressive sur la puissance plutôt que sur la cylindrée. Pour les véhicules qui répondent à des critères environnementaux, des réductions sont possibles.

Nous pouvons accepter tout cela.

Néanmoins, je me dois d'attirer l'attention sur un élément qui ne doit pas être oublié: toutes les régions ne sont pas forcément bien desservies par les transports publics et les voitures répondant aux critères environnementaux ont un coût encore très élevé.

Ce constat m'amène à insister envers le Conseil d'Etat, à insister envers vous, M. le Commissaire, pour que le projet de loi sur l'imposition des véhicules que vous allez nous proposer ne soit pas celui qui assomme les citoyens des régions éloignées qui ne peuvent se payer un véhicule répondant aux critères pour les réductions environnementales.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera cette motion.

**Pasquier Nicolas** (VCG/MLG, GR). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec l'objet. Je ne suis même pas client de l'OCN ou pas encore.

Mon groupe soutient les propositions du Conseil d'Etat. Nous soutenons notamment que les familles qui optent pour un véhicule lourd ne soient pas pénalisées ou que celles qui optent pour un véhicule avec une batterie ou une double motorisation ne soient pas non plus pénalisées. Nous soutenons aussi le remplacement de l'exonération d'une durée de trois ans pour les véhicules avec étiquette A. En effet, la fin de l'exonération conduit souvent au renouvellement des véhicules. C'est peut-être positif pour les émissions locales, mais négatif pour la consommation des ressources et les émissions émises globalement pour la fabrication des véhicules. On parle souvent d'énergie grise. Nous sommes favorables à l'abandon de l'exonération au profit d'un bonus accordé aux véhicules respectant l'environnement, mais aussi la santé humaine. On a oublié la santé humaine dans ce rapport. Les véhicules émettent des oxydes d'azote, du monoxyde de carbone, des particules fines qui sont toxiques pour la santé. Nos collègues médecins pourront l'approuver. Les véhicules et le trafic motorisé engendrent aussi du bruit. C'est une nuisance encore sous-estimée, mais on se rend compte actuellement que les communes et le canton doivent prendre des mesures pour lutter contre les nuisances sonores engendrées par les véhicules. Il est donc nécessaire d'encourager des véhicules qui engendrent le moins de nuisances possible. Les véhicules électriques ont l'avantage – en raison de leur motorisation silencieuse et en régénérant l'énergie lors des freinages – de

moins utiliser les plaquettes de frein et de conduire à une réduction des particules fines. C'est aussi le cas pour les véhicules hybrides.

Nous soutenons, pour l'environnement et pour la santé, les propositions du Conseil d'Etat et nous vous invitons à en faire de même.

**Schwander Susanne** (PLR/FDP, LA). Meine Interessen: Ich bin Garagistenfrau. Ich spreche hier für die Freisinnig-demokratische Fraktion.

Die 3 Pfeiler, die uns der Staatsrat hier vorstellt, gehen in die richtige Richtung. Er plädiert für eine progressive Grundgebühr, die nicht auf dem Hubraum berechnet wird, was ganz klar und richtig ist. Der Leistungsausweis im Fahrzeugausweis genügt hier und ist kohärent für alle Fahrzeuge.

Zum zweiten Pfeiler, die Besteuerung aufgrund der Energieetikette, kann ich nur anfügen, dass die Energieetikette ein schweizerisches Produkt ist. Im Ausland kennt man diese nicht. Ein Teil dieser Energieetikette ist die Abgasmessung, die auch in Europa und in Amerika hinlänglich bekannt ist. Die Energieetikette wird jährlich verschärft. Deshalb kann ein Fahrzeug, das Sie heute kaufen und das in der grünen Kategorie ist, nach ein paar Jahren in der Kategorie B oder C sein. Die Freisinnig-demokratische Fraktion fordert den Staatsrat auf, bei der Energieetikette auch die Fahrzeuge mit grünen, blauen und allen weiteren Nummernschildern zu prüfen und wenn möglich miteinzubeziehen.

Der dritte Pfeiler der Umweltsteuer ist nachvollziehbar und richtig und wird hoffentlich die neuen, alternativen Techniken fördern.

Aus obgenannten Gründen unterstützt die Freisinnig-demokratische Fraktion die Erheblichkeitserklärung.

**Dafflon Hubert** (PDC/CVP, SC). J'ai envie de dire que les allées et venues entre postulat, motion, vos réponses, nos réactions ont finalement apporté beaucoup de bonnes choses, parce que je trouve que le produit final, votre produit final, M. le Conseiller d'Etat, est encore meilleur que notre motion et va dans la bonne direction. On ne peut en être qu'heureux. Cela prend parfois un peu de temps, mais si le résultat final est satisfaisant, c'est d'autant mieux et on ne peut que s'en réjouir. La preuve est la réaction des rapporteurs des différents partis qui sont favorables sur toute la ligne et c'est une excellente chose.

On la veut cohérente et durable, cette motion. Pourquoi cohérente? Aujourd'hui, il ne semble pas juste que certaines catégories de véhicules dites A ne payent tout simplement pas de taxe sur les véhicules durant trois ans, même si ces véhicules sont considérés comme propres. Il y a des véhicules thermiques parmi eux et même parfois certains diesels. Ce jeu-là n'est plus correct aujourd'hui. On ne peut pas comparer une voiture à un cycliste ou à un piéton et tout véhicule

doit à notre avis payer une taxe de base pour l'utilisation du réseau routier, même si la taxe n'est pas affectée – ni au niveau cantonal ni au niveau communal – à la réfection ou à la construction des routes. J'ai apprécié que votre rapport, M. le Conseiller d'Etat, ne parle plus de bonus et de malus, mais du fait d'avoir une taxe dite de base et ensuite des bonus, c'est à dire des réductions qui sont données en fonction d'une qualité énergétique favorable ou d'une qualité environnementale au niveau de la motorisation aussi favorable. Concernant le principe de partir des cm<sup>3</sup> – qui est le cas aujourd'hui – pour aller à la puissance, on se rallie pleinement à votre idée, car il est évident qu'avec les nouveaux types de motorisation, le cm<sup>3</sup> n'a plus aucun sens.

Pourquoi durable? Cela ne nous paraît pas logique de dire qu'après trois ans, un véhicule électrique par exemple tombe quasiment dans le panier des véhicules communs. C'est tout un marché, le marché des véhicules électriques, aussi ceux qui ont une motorisation autre, hybride par exemple, et ce marché-là, à mon avis, il faut lui donner une raison d'être sur le long terme. Grâce à cela, avec tout le parc des occasions dites propres – électriques, hybrides et on aura à terme naturellement les véhicules à gaz, les véhicules à hydrogène –, il faut aussi donner aux commerçants en voitures d'occasion une chance pour qu'ils aient un argument de vente. Cela a été dit par mon collègue Collomb, l'industrie fribourgeoise travaille sur des moteurs propres et je pense que cela serait un signe fort de notre canton vis-à-vis de notre industrie au niveau national de dire qu'à l'avenir, les Fribourgeois tiennent compte aussi du type de motorisation dans une approche environnementale. C'est le Fribourg 4.0. On va dans la bonne direction.

Je recommande à la gauche comme à la droite de soutenir cette motion pour qu'ainsi le Conseil d'Etat puisse nous apporter une loi digne de ce nom.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie les motionnaires et l'ensemble des intervenants qui proposent effectivement l'acceptation de cette motion dans le sens des considérants du Conseil d'Etat.

Avant de parler impôts, je voudrais parler brièvement émoluments pour relever avec grande satisfaction l'analyse publiée le 21 août dernier par le surveillant des prix qui a constaté que le canton de Fribourg est celui qui pratique les émoluments les plus avantageux dans le domaine de la circulation routière. C'est une preuve, s'il en fallait une, de l'efficacité de l'OCN, puisque la facturation des prestations pour un contrôle, pour un permis, pour un examen doit simplement couvrir les frais. Le canton de Fribourg a pu démontrer qu'il a une organisation efficace et ceci est dû au travail de qualité de la direction, mais aussi de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'OCN et à sa parfaite organisation. J'ajoute d'ailleurs que les enquêtes de satisfaction tant auprès du personnel qu'auprès de la clientèle démontrent régulière-

ment qu'au niveau romand, l'OCN est toujours dans le haut du tableau.

S'agissant des impôts, il faut peut-être rappeler effectivement que cette motion vise une refonte des critères d'imposition des véhicules. En 2017, ce sont plus de 106 millions de francs qui ont été encaissés pour cet impôt qui n'est pas affecté, je vous le rappelle. Les 80% vont dans la caisse de l'Etat et les 20% sont rétrocédés aux communes selon le lieu de stationnement du véhicule. Il faut aussi dire en toute transparence que s'agissant de l'imposition fiscale des véhicules dans le canton de Fribourg, nous sommes 20% plus élevés que la moyenne en Suisse. Ce n'est évidemment là pas une décision de l'OCN, mais une décision politique, historique qui a été prise par le Grand Conseil, respectivement le Conseil d'Etat. L'OCN, en matière d'imposition fiscale, ne fait que l'agent récolteur. C'est lui qui adresse les factures aux détenteurs de véhicules, qui rétrocède l'argent acquis de droit et qui touche un commissionnement pour cette activité.

La loi sur l'imposition des véhicules date de 1967. L'évolution technologique a touché le domaine des véhicules, notamment au niveau des types de motorisation, de puissance ou des émissions polluantes. Néanmoins, il faut constater aujourd'hui que la part du parc des véhicules électriques est encore très faible dans notre canton. Sur pratiquement 185 000 voitures de tourisme, on compte à-peu-près 400 véhicules électriques, c'est dire si aujourd'hui cette part est extrêmement faible. Elle est un petit plus élevée pour les véhicules à hydrogène. Pourtant aujourd'hui déjà, il y a une fiscalité plutôt attractive pour les véhicules électriques.

Je vous rappelle qu'au niveau de la Confédération, si les voitures de tourisme sont soumises à un impôt à l'importation de 4% – c'est ce que l'on appelle l'impôt fédéral unique, soit la loi fédérale sur l'imposition des véhicules automobiles ou Limpauto –, les véhicules électriques y sont actuellement exonérés. Les véhicules de plus 3,5 tonnes sont également exonérés de la redevance sur le trafic des poids lourds liés aux prestations RPLP. L'impôt fédéral sur les huiles minérales et la surtaxe sur les carburants par définition ne touche pas les véhicules électriques. Néanmoins le Conseil d'Etat vous propose effectivement d'accepter la présente motion avec la nuance qui a été maintenant reprise par les motionnaires dans la mesure où la masse fiscale actuelle doit être naturellement garantie et que la taxe de base est déterminée non pas selon le poids, la cylindrée, mais bien en fonction de la puissance. On aurait pu effectivement avoir des conséquences regrettables en introduisant le critère du poids, puisqu'on aurait pénalisé précisément les véhicules électriques avec des batteries lourdes, les véhicules de type monospace et break qui sont utilisés par les familles ou par les entreprises du secteur secondaire. La puissance est un élément inscrit dans le permis de circulation, aisément compréhensible par tout le monde. C'est donc cette raison qui pousse le Conseil d'Etat à préconiser une taxe de base progressive, définie selon la puis-

sance de la voiture. Comme le proposent les motionnaires, le deuxième pilier de la taxe serait fondé sur l'étiquette énergie qui est connue déjà aujourd'hui et on retiendrait un troisième pilier qui serait fondé sur l'environnement.

En définitive, l'actuel système d'imposition selon la cylindrée qui est actuellement complété par ce système bonus malus sera remplacé par un système d'imposition selon la puissance du véhicule et des réductions seront en sus applicables aux véhicules efficients sur le plan énergétique et environnemental. Tout ceci devra maintenant être concrétisé dans un projet de loi qui va faire l'objet d'une large consultation. Vous pouvez bien imaginer qu'il y a de nombreux milieux intéressés à se prononcer sur la suite à donner à ce projet de loi qui, le moment venu, sera naturellement soumis au Grand Conseil. Je vous invite donc à accepter cette motion dans le sens des considérants du Conseil d'Etat.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 101 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

#### Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bündel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodri-

guez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). Total: 101.

## Motion 2018-GC-13 Romain Collaud/Johanna Gapany

### Modification complète de la loi sur les établissements publics (LEPu): Fribourg, aussi by night<sup>1</sup>

#### Prise en considération

**Collaud Romain (PLR/FDP, SC).** A défaut de citer Platon ou Socrate sur la jeunesse d'autrefois, je vais reprendre une phrase que certains d'entre vous reconnaîtront, à savoir: «Lundi Popu, mardi pas pu», en référence aux sorties et aux soirées endiablées du lundi soir fribourgeois, connues loin à la ronde, et au fait que les étudiants avaient de la peine à se rendre aux cours le lendemain. Je ne vous le cache pas, j'y ai souvent participé. On peut continuer avec «Mardi Vingt-tième», «mercredi To See», etc. Je n'y allais pas à toutes, mais il fut un temps pas très lointain où Fribourg avait une vie nocturne bien remplie, attrayante et dynamique.

Que s'est-il passé alors? Des règlements de plus en plus restrictifs, l'interdiction du tabac dans les établissements publics, des citoyens qui veulent préserver leur tranquillité et une loi qui n'a pas évolué. Oui, la vie nocturne meurt gentiment et il est temps d'agir afin de lui donner un second souffle.

C'est tout un pan de notre économie qui souffre, car dans ce secteur, le monde amène le monde. Il ne s'agit pas non plus que de bars et de discothèques, mais aussi de restaurants qui, à l'heure actuelle, ne profitent pas ou pas encore des horaires des magasins jusqu'à 17 heures, mais également du manque d'attrait de la nuit fribourgeoise et des clients potentiels venant se sustenter avant de sortir.

L'offre culturelle (concerts, programmation, etc.) pâtit également de cette loi qui doit être améliorée. Les patentes B+, D et F doivent être revues et simplifiées. Le problème est également sociétal: dans une société libérale, les citoyens fribourgeois pendulent pour le travail et pendulent pour les sorties. Fribourg, on le répète sans cesse, ne doit pas devenir qu'une cité dortoir et nous avons aujourd'hui la possibilité de contribuer au maintien et à l'amélioration de son attractivité. Il est

<sup>1</sup> Déposée et développée le 25 janvier 2018, *BGC* février 2018 pp. 271ss; réponse du Conseil d'Etat le 26 juin 2018, *BGC* septembre 2018 pp. 3184ss.

bien sûr important de réunir tous les partenaires concernés – GastroFribourg, les acteurs du monde de la nuit, la police, les préfetures, etc. – et de mener une réflexion approfondie sur les horaires de fermeture et les conditions attenantes. D'autres villes l'ont fait avec succès.

Il y a plusieurs questions de fond, notamment sur le flux des noctambules, leur accès aux transports publics reprenant pour la plupart vers 05h30 ou 6 heures et la sortie massive des clients à 3 heures du matin. Ne serait-il pas plus opportun que cette masse soit diluée sur le temps? Doit-on ouvrir les discothèques jusqu'à 6 heures du matin, mais interdire le service d'alcool à partir de 5 heures? Il y a également la question du bruit et de la restauration de nuit. Et quid de l'accès aux food trucks? Il y a beaucoup de pistes à explorer et j'espère que vous donnerez l'opportunité au Conseil d'Etat de mener cette réflexion à bien.

Sur la motion à proprement parler, même si j'aurais préféré une plus grande souplesse au niveau communal et de leurs spécificités, notamment touristiques, je peux vivre avec la réponse du Conseil d'Etat et accepter le fractionnement. Notre volonté de revoir la totalité des patentes était certes un peu téméraire, mais finalement a porté ses fruits, à savoir revoir les patentes dédiées à la vie nocturne, comme le mentionne le nom de la motion.

Sur ces considérations, je vous invite à voter oui au fractionnement et oui à la révision de la vie nocturne tels que proposés par le Conseil d'Etat.

**Dietrich Laurent** (PDC/CVP, FV). C'est avec un grand intérêt que le groupe démocrate-chrétien s'est penché sur cette motion proposant une modification complète de la loi sur les établissements publics.

Le sujet est plus que d'actualité, alors que l'ensemble des villes suisses réfléchissent activement sur leur politique en matière de vie nocturne. Le constat est plutôt frappant: nos villes fribourgeoises sont plutôt calmes en regard de nos voisines bernoises ou vaudoises. Il s'agit là d'un sujet de grande importance pour notre canton, qui peut se targuer d'une offre culturelle touristique et gastronomique de grande qualité. Cette motion propose non seulement un soutien à notre économie privée, mais comporte aussi un véritable enjeu d'attractivité, particulièrement dans un canton universitaire, siège aussi de nombreuses écoles. Une enquête auprès des étudiants de l'Université de Fribourg, réalisée par l'AGEF en mai 2018, répond par exemple que seule une personne sur cinq préférerait comme lieu de sortie le week-end Fribourg, derrière Lausanne, Zurich ou Berne. Actuellement, ce sont d'ailleurs les établissements et patentes B ou B+ qui attirent le plus de monde en nombre. Ce sont évidemment les patentes qui sont aussi les moins contraignantes, donc qui créent plus d'offres, la patente F obligeant une offre de restauration. Mais la vie nocturne ne se résume pas aux établissements, puisqu'elle se développe aussi largement sur les espaces

publics extérieurs très courus des plus jeunes. Les heures de pointe se situent entre 19 heures et 3 heures du matin, du jeudi au samedi principalement, l'heure de fin étant fortement corrélée avec la fermeture des établissements.

D'autres activateurs de la vie nocturne sont aussi les prix élevés – actuellement plutôt ciblés 30+ – ou l'offre de transports publics, particulièrement entre 3 heures et 6 heures du matin. Si des étudiants pouvaient eux-mêmes plus s'impliquer, ils se tourneraient vers des établissements de type bars et clubs. La vie nocturne ne peut s'organiser uniquement sur le territoire communal, mais bien sur une région. Elle ne doit également pas prendre en compte que les intérêts du public, mais aussi ceux des riverains ou des travailleurs de nuit. Enfin, tout un panel de mesures doit être développé, notamment en matière de prix, de transports ou d'aménagement. Ces leviers dépassent l'enjeu d'un seul territoire communal. Le préfet semble donc le plus à même de pouvoir coordonner les communes et les partenaires touchés à trouver une solution équilibrée.

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien est d'avis qu'une révision complète de la loi n'est pas nécessaire et propose un fractionnement de la motion, une révision partielle de la loi sur les établissements publics vers l'élargissement des horaires pour l'ensemble des patentes, en particulier B et B+, une suppression de la limitation dans le nombre attribué pour toutes les patentes, un maintien des compétences actuelles des préfets et un engagement accru de leur part pour établir des concepts régionaux de vie nocturne, avec leur propre identité respective, mais coordonnés sur l'ensemble du canton, notamment en termes de promotion économique et de sécurité, prenant en compte les intérêts du public cible de la vie nocturne, mais aussi l'ensemble des partenaires concernés et enfin une réflexion des communes sur l'accueil dans les espaces publics, ainsi que sur l'extension de l'offre de transports publics.

**Ghielmini Krayenbühl Paola** (VCG/MLG, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec ce sujet.

Les modes de vie évoluent, c'est un fait. D'une part, les noctambules du week-end demandent des établissements pour les fins de soirée ou mieux, les fins de nuit. D'autre part, le travail de nuit est de plus en plus fréquent et il ne bénéficie pas vraiment d'offres de lieux de restauration. Il n'est d'ailleurs pas rare que nos jeunes terminent leur soirée à Lausanne ou à Berne.

Le groupe Vert Centre Gauche soutient une extension des horaires des établissements de nuit et l'abolition de la clause du besoin pour les restaurants de nuit. Il pense par contre qu'il n'est pas nécessaire de revoir complètement la loi sur les établissements publics. Dans un esprit de cohérence de la politique cantonale de ce secteur, le groupe Vert Centre Gauche souhaite laisser à la Direction de la sécurité et de la justice ainsi qu'aux préfets la compétence pour délivrer les patentes.

En conclusion, le groupe Vert Centre Gauche approuve la motion selon la proposition du Conseil d'Etat.

**Schuwey Roger** (*UDC/SVP, GR*). Meine Interessenbindung: Ich bin schon seit über 30 Jahren Gastwirt und habe viele schöne und auch weniger schöne Momente erlebt.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Motion Collaud/Gapany analysiert. Der Grosse Rat hat im Jahre 2012 eine Teilrevision dieses Gesetzes bearbeitet. Vorläufig ist unsere Fraktion gegen eine Gesamtrevision, weshalb wir dem Antrag des Staatsrates einstimmig zustimmen. Dies will nicht heissen, dass nicht vielleicht zu einem späteren Zeitpunkt eine Gesamtrevision ins Auge gefasst werden muss.

**Moussa Elias** (*PS/SP, FV*). Je m'exprime aujourd'hui en tant que représentant du groupe socialiste mais avant cela, j'ai deux liens d'intérêts à signaler. Le premier est que j'ai vécu durant plusieurs années juste en face de l'entrée, respectivement de la sortie, du Rock Café. C'est dire que je ne connais pas uniquement ce genre d'établissement en tant que client, mais également en tant que voisin, avec les nuisances qui vont avec. Le deuxième est que je suis président de l'Association Ancienne Gare à Fribourg et comme vous le savez, le café de l'Ancienne Gare n'a pas déposé sa candidature pour la reprise de la patente F du Rock Café, car une telle patente constitue pour chaque établissement concerné une lourde charge au niveau administratif, financier et sécuritaire.

Toutefois, le groupe socialiste peut soutenir les démarches des motionnaires tendant à augmenter l'attractivité du créneau horaire entre 3 heures et 6 heures, à tout le moins tant qu'il n'existe pas de velléité à affaiblir la protection des travailleurs qui œuvrent durant cette période.

Pour le groupe socialiste, la mission des autorités publiques en la matière est l'établissement des conditions-cadres, et des conditions-cadres qui ne se résument pas à l'expression «Que la bière coule à flots».

Dès lors, à l'instar du Conseil d'Etat, le groupe socialiste ne souhaite pas une modification complète de la loi, mais soutient la volonté du Conseil d'Etat d'accepter la motion sur les points proposant une extension des horaires des établissements de nuit et l'abolition de la limitation du nombre de restaurants de nuit.

D'ailleurs – et cela a déjà été relevé par le représentant du groupe PDC – la Ville de Fribourg a récemment présenté les premiers contours d'un concept de vie nocturne pour la capitale cantonale et cité universitaire, car une vie nocturne attractive est également un critère important pour les étudiants de l'Université et des Hautes écoles, lorsqu'ils choisissent leur destination de formation.

Cela étant, la démarche de la Ville de Fribourg démontre que les communes peuvent déjà aujourd'hui, si elles le souhaitent, s'engager pour améliorer les conditions-cadres de la vie noc-

turne sur leur territoire. Dans ce sens, la majorité du groupe socialiste estime qu'il n'est pas nécessaire de leur transférer d'autres compétences en la matière.

Notre groupe regrette toutefois que le Conseil d'Etat se limite, dans sa réponse, à examiner la problématique uniquement sous l'angle sécuritaire. Ainsi, il semblerait que seule la Conférence des préfets et la Police cantonale se sont prononcées jusqu'à maintenant; il s'agit du moins des seules entités mentionnées dans la réponse du Conseil d'Etat.

Or, pour le groupe socialiste, les modifications souhaitées ne relèvent pas uniquement du domaine sécuritaire, mais également de la santé publique, du bon voisinage, de la mobilité, de la qualité de vie et du domaine culturel. Ainsi, notre groupe souhaite vivement que lors de la mise en œuvre de cette motion, l'entier des acteurs, parties et participants à la vie nocturne, seront impliqués, les habitants et habitantes des communes concernées en premier.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe socialiste soutiendra la transmission de la motion selon la réponse du Conseil d'Etat.

**Ducotterd Christian** (*PDC/CVP, SC*). Durant de nombreuses années, le bar Globull et le Rock Café ont fait parler d'eux dans La Liberté pour des bagarres qui s'y passaient, surtout aux abords de ces deux établissements.

En 2013, j'ai été invité à passer une nuit dans une voiture de police afin de voir le travail de nos représentants des forces de l'ordre. Les deux agents de police que j'accompagnais m'ont dit: «Vous verrez, sur le matin, on devra de toute façon aller au Rock Café, parce que c'est tous les week-end comme ça, on sait qu'on doit y aller.» La nuit est passée, pas tout à fait tranquille mais presque et à 5 heures du matin, nous nous sommes rendus, sirène hurlante et feu bleu, jusqu'au Rock Café, où il y avait quatre voitures de police. Plusieurs personnes plus qu'ivres – sans aller trop dans les détails – ont été interpellées pour cause de bagarre. Je pense que cela n'était pas bien pour les jeunes eux-mêmes; en effet, si on est ivre régulièrement, ce n'est pas très bien pour l'avenir professionnel. Ce n'est également pas bien pour le voisinage. Suite à ça, les deux agents m'ont dit qu'on devrait faire quelque chose, car ce n'était quand même pas normal de devoir régulièrement intervenir dans ces établissements publics. J'ai posé une seule question en 2013, à laquelle on m'a répondu, et je peux vous dire que l'Etat n'a quasiment fait aucun changement concernant ces lieux, si ce n'est une modification de la loi qui avait déjà lieu, où on aurait pu faire des réprimandes ou quelque chose. Mais l'intervention de cette question a fait que ces deux établissements ont sécurisé leurs alentours et depuis là, on a très peu entendu parler d'eux. Pourquoi donc ces établissements ont-ils fait un effort? Parce qu'ils savaient qu'il y avait la cause du besoin et qu'avec la cause du besoin, on pouvait leur enlever cette patente. Sans la cause du besoin, on n'est pas certain que ces deux établissements auraient fait



les efforts nécessaires pour qu'il n'y ait plus de problème aux environs de leur bar.

Je m'opposerai donc à cet élargissement des heures d'ouverture, pour la protection de la jeunesse, pour laquelle c'est mieux comme ça. C'est vrai qu'il y a peut-être 90% des jeunes qui sont bien, mais on doit penser aux 10% qui tournent mal, qui sont dans un âge critique et qui seront nos cas sociaux plus tard si on ne réagit pas au bon moment.

Je vous invite donc à voter non à cette motion.

**Gapany Johanna (PLR/FDP, GR).** Pour revenir vers une touche un peu plus positive et surtout en rappelant que la jeunesse a notre confiance, quand bien même certains débordements sont parfois à regretter, le groupe libéral-radical accepte le fractionnement à l'unanimité.

Pour rappel, cette motion vise un objectif simple: créer le cadre pour intégrer au mieux le monde de la nuit dans notre vie locale. C'est une activité qui permet à certains de vivre, à d'autres de sortir, de partager des moments et c'est une partie intégrante de notre société. Pour atteindre cet objectif, nous demandons de revoir les heures d'ouverture des établissements nocturnes, pour que le canton ayant la plus forte proportion de jeunes au niveau suisse puisse répondre à leur demande. Le Conseil d'Etat semble avoir entendu cette préoccupation. Nous espérons dès lors que tous les acteurs concernés seront entendus et que ces préoccupations seront partagées par vous tous.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie les motionnaires et les différents intervenants. Je vous rappelle effectivement que le Conseil d'Etat propose l'acceptation de cette motion avec fractionnement. Il faut le dire, la loi sur les établissements publics en vigueur dans notre canton a de tout temps suscité un grand intérêt. Elle est finalement l'illustration parfaite d'un compromis qui est parfois fragile à rechercher, entre la mission de l'Etat de garantir la protection, le bien-être de la population, la sécurité publique et la liberté à laquelle aspirent celles et ceux qui entendent trouver leur épanouissement, sur le plan économique ou social, dans l'exploitation ou du moins dans la fréquentation de ces espaces commerciaux dédiés à la restauration, aux boissons et aux loisirs.

Vous le savez, les acteurs concernés sont nombreux. Il y a les autorités en charge de l'application de la loi, en particulier la Direction de la sécurité et de la justice, les préfets, les communes comme organismes de préavis, mais on collabore aussi avec les organes techniques, tels que le Service de la santé alimentaire, le Service des constructions et de l'aménagement et le Service de l'environnement, qui sont, dans leur domaine respectif, chargés de veiller au respect de la législation spéciale. On collabore avec les exploitants d'établissements publics bien sûr, qui participent aussi au rayonnement culturel et gastronomique de notre canton – ils sont

plus de 1568 selon les dernières statistiques officielles –, sans oublier le public en attente de prestations correspondant à des désirs maintenant variés, en constante évolution. Les enjeux sont donc de taille, mais le défi a été relevé à de multiples reprises ces dernières années, au travers de l'adaptation ciblée de règles parfois devenues désuètes ou inadaptées, de l'ancrage de nouvelles prestations culinaires, notamment dans le système d'autorisations mises en place.

Le Conseil d'Etat, vous l'avez compris, s'oppose à une remise en question générale de ces acquis, à une refonte complète de la loi, qui n'est pas souhaitée d'ailleurs par les partenaires que nous avons consultés. Il y a aussi un intérêt marqué à maintenir la confiance dans les préfets, qui délivrent actuellement les patentes – les patentes K en particulier –, et je crois que rendre communal l'octroi de ces patentes irait à l'opposé du but recherché.

Le Conseil d'Etat reconnaît en revanche que les conditions d'exploitation qui sont imposées aux établissements axés sur le monde de la nuit, souffrant aujourd'hui d'une certaine ancienneté, méritent d'être repensées. Nous proposons donc l'élaboration de nouvelles conditions-cadres, qui garantiraient une meilleure attractivité des établissements publics de nuit, pour autant naturellement qu'ils disposent d'un concept d'exploitation adapté, qu'ils s'investissent aussi dans une offre de divertissement selon un créneau horaire en adéquation avec les attentes des noctambules.

Le Conseil d'Etat souligne d'ailleurs que dans le cadre d'une consultation préalable, la Conférence des préfets, la Police cantonale et GastroFribourg – dont je salue la présidente dans le public – ont globalement abondé dans le sens de la proposition. Une analyse plus poussée, impliquant tous les acteurs concernés, devra effectivement, le cas échéant, être menée. D'ailleurs, les résultats d'un sondage qui vient d'être lancé par GastroFribourg auprès des exploitants directement impliqués dans le monde de la nuit, constitueront certainement une base de réflexion. Il est prématuré à ce stade d'évoquer le détail des modifications à envisager. Il est probable toutefois qu'elles porteront à tout le moins sur les discothèques et les bars proposant des distractions à la population. On devra réexaminer aussi la distinction qui prévaut entre les patentes B+, D, F, voire K pour les manifestations.

Naturellement, tout ceci conduira probablement vers une extension des horaires, dont pourront profiter ces établissements publics, les noctambules et les clients de nuit.

Sous l'angle de l'ordre public, d'après de nombreuses analyses qui ont été faites, il est préférable de pouvoir conserver aussi tard dans la nuit les clients plutôt à l'intérieur de l'établissement public que dans la rue, où l'on occasionne probablement plus de désordre, d'atteintes à la sécurité, à la salubrité et à l'ordre public. C'est aussi d'ailleurs dans ce sens que des législations cantonales ont récemment été adaptées,

notamment à Genève, où l'on propose même des horaires d'ouverture jusqu'à 8 heures le matin.

Tout ceci devra faire l'objet de concertations, de consultations et ce sera le rôle du Conseil d'Etat maintenant de proposer une modification de la législation, qui sera mise en consultation auprès de l'ensemble des partenaires concernés. Ce n'est que dans un deuxième temps que nous reviendrons devant le Grand Conseil avec des propositions concrètes.

C'est avec ces considérations que je vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à accepter la motion et son fractionnement.

- > Au vote, le fractionnement de cette motion est accepté par 99 voix contre 2. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté pour le fractionnement:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa

(SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). Total: 99.

*Ont voté contre le fractionnement:*

Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). Total: 2.

- > Au vote, la fraction 1 (modification complète de la loi: réduction du nombre de patentes, simplification générale du système et transfert de compétences aux communes) est refusée par 99 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté contre la fraction 1:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). Total: 99.

*A voté pour la fraction 1:*

Péclard Cédric (BR,VCG/MLG). Total: 1.

- > Au vote, la fraction 2 (extension des horaires des établissements de nuit et abolition de la clause du besoin pour les restaurants de nuit) est acceptée par 97 voix contre 2. Il y a 2 abstentions.
- > Cet objet (fraction 2) est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

#### *Ont voté pour la fraction 2:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 97.*

#### *Ont voté contre la fraction 2:*

Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP). *Total: 2.*

#### *Se sont abstenus:*

Bischof Simon (GL,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG). *Total: 2.*

## **Projet de loi 2014-DIAF-67 Modification de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN)<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Rudolf Herren-Rutschi** (UDC/SVP, LA).

Commissaire: **Didier Castella**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

### **Entrée en matière**

**Le Rapporteur.** Mes liens d'intérêts: je suis propriétaire forestier, membre du comité de l'association ForêtFribourg et j'ai aussi des intérêts communaux comme membre d'une unité de gestion forestière.

Das Gesetz stammt aus dem Jahre 1999, ist also fast 20 Jahre unverändert und nach den Änderungen des Bundesgesetzes und der Bundesverordnung über den Wald wurden namentlich die Bestimmungen über den Rodungersatz gelockert. Die Kantone können neu statische Waldgrenzen auch ausserhalb der Bauzonen festlegen, die dann ohne Gesuch gerodet werden können. Weitere Änderungen betreffen die Bekämpfung von Schadorganismen, Anpassungen an den Klimawandel und die Sicherstellung der Ausbildung der Forstleute.

Dieser Entwurf bringt das kantonale Waldgesetz mit dem des Bundes in Einklang. Namentlich stützt es den im Artikel 77 der Bundesverfassung festgelegten Zweck. Diese Gesetzesänderungen wurden zum Anlass genommen, auch die Organisation der Bewirtschaftungsstrukturen zu lockern und den Willen zum Schutz vor Bodenverdichtung im Wald zum Ausdruck zu bringen. Eine Flexibilisierung des Rodungsgesetzes mit der Abstimmung auf die konkrete Situation wird dringend notwendig. Weiter soll, wie anfangs schon erwähnt, mit der Möglichkeit der Festlegung von statischen Waldgrenzen die Ausbreitung des Waldes in Gebieten mit zunehmender Waldfläche – auch ausserhalb der Bauzone – begrenzt werden. Die Anpassungen zu den Betriebsstrukturen in unseren Wäldern nimmt auf die geänderte Situation der Aufsichtseinheiten und deren Leiter Rücksicht.

Das geänderte Gesetz wird auch die freiwillige Aufnahme von Privatwaldbesitzern in die Betriebseinheiten ermöglichen. Die Leitung dieser Betriebseinheiten muss nicht mehr zwingend durch den Förster mit staatlichen Aufsichtsaufgaben geleitet werden. Der Entwurf soll keine personellen oder finanziellen Auswirkungen haben. Er untersteht nicht dem Finanzreferendum, jedoch dem fakultativen Gesetzesreferendum. Zur Vernehmlassung wurden fast 50 Adressaten angeschrieben, wovon sich 20 Organisationen und 12 Gemeinden geäussert haben.

<sup>1</sup> Message et annexe pp. 2840ss.

Unsere Kommission hatte zwei Mal getagt und empfiehlt dem Grossen Rat einstimmig, auf diesen Gesetzesentwurf einzutreten, der in freier Debatte behandelt wird. Wir empfehlen Ihnen, die vier Änderungsanträge anzunehmen. Es sind dies:

*ARTIKEL 19 ABS. 2:*

Weil Personen, die nach einem Rodungsgesuch die geforderten Ersatzmassnahmen getroffen haben, nicht an eine Löschung dieser Auflage aus dem Grundbuch denken, will die Kommission, dass das Amt den Eintrag selbständig löschen lässt. Es soll hier auf die «kann-Variante» verzichtet werden.

*Artikel 30 Abs. 2:*

Wir stellen den Antrag zum Löschen dieses Artikels, weil die explizite Förderung der sanften Mobilität und des Radsports sowie das Erstellen von Bikepisten nicht nötig ist und nur zusätzliches Konfliktpotenzial unter den sehr unterschiedlichen Waldnutzern schafft. Solche Anlagen sollen wie bisher vom Eigentümer in einem ordentlichen Bewilligungsverfahren beantragt werden.

*Artikel 38 Abs. 6:*

Dieser Artikel wurde angepasst, um den Behörden den Zutritt zu Waldparzellen zu gewähren mit dem Ziel der Abwendung von Gefahren durch Bäume oder der Instandhaltung von Schutzanlagen. Dies wird vor allem nötig, wenn die Sicherheit von Personen in Gefahr ist. Die Intervention des Oberamtmanns soll hier nicht festgeschrieben werden, sondern es sollen hier geeignete Massnahmen gegen Naturgefahren gefordert werden. Die Kostenfrage wird schon in Abs. 3 beschrieben.

*Artikel 64, Bst j:*

Die Kommission befand, dass im Zusammenhang mit der Streichung von Artikel 30 Abs. 2 auch die Streichung dieses Artikels angebracht ist.

Weiter gab in unserer Arbeit zur Gesetzesänderung die in Artikel 6a beschriebene Konsultativkommission zu reden. Die DIAF schlägt 15 Mitglieder vor. Die Konsultativkommission soll vom Forstwirtschafts-Direktor geleitet werden. Sie soll mit weiteren Mitgliedern aus Forstkreisen, dem Gemeindeverband, dem Alpwirtschaftlichen Verein Freiburg, dem Bauernverband, aus Jagdkreisen, Energieproduzenten, Umwelt-, Sport- sowie Tourismusverbänden besetzt sein und somit alle Interessen abdecken können.

*Artikel 10 Abs. 2:*

Für die Festlegung der Forstreviere ist der Staatsrat zuständig. Mit dem Entwurf wird eine den Verhältnissen angepasste Einteilung möglich sein. Der Einbezug von verschiedenen Gemeinden in deren Verhandlung wird schwerfällig und kompliziert. Die Revierförster sind meistens in Teilzeitpensen auch beim Kanton angestellt und bestimmen mit.

*Zu Artikel 57:*

Bei der Anpassung des Betriebsplans von öffentlichen Wäldern diskutierten wir über die Dauer. Es stellte sich heraus, dass eine Dauer von mehr als 15 Jahren nicht zweckmässig ist, dies, weil im Plan die Personalstrategie sowie Ziele des aktuellen Leiters des Betriebs enthalten sind. Nach Stürmen mit Windholzfall oder Marktsituationsänderungen wird diese Anpassung sowieso von selbst fällig. Aus diesen Gründen erscheint uns eine Überprüfung nach 15 Jahren – wie vorgeschlagen – sinnvoll.

Artikel 77 Abs. 1 Bst. a und Abs. 6 (neu) sowie Artikel 77a bis 77d (neu) wurden sehr ausführlich diskutiert. Die Einführung von Ordnungsbussen, bis 300 Franken, ist unserer Meinung nach ein geeignetes Mittel, um kleine Übertretungen des Gesetztes rasch und unbürokratisch zu ahnden. Zuständig sind die Kantonspolizei sowie Wildhüter und Fischereiaufseher, wie es bereits bei der Jagd und Fischerei angewendet wird. Diese kantonal vereidigten Personen können das geltende Gesetz massvoll anwenden und allfällige Übertretungen anzeigen.

Das waren meine Eintretensworte.

**Le Commissaire.** C'est le premier projet de loi que j'ai l'honneur de défendre ici en tant que directeur de la DIAF.

Comme vous avez pu le lire dans le message et l'entendre de la part du rapporteur, ce projet vise tout d'abord à adapter la législation fribourgeoise sur les forêts aux nouvelles dispositions fédérales. Il s'agit notamment ici de concrétiser l'assouplissement voulu par la législation fédérale en matière de défrichement afin d'atténuer les conflits entre cette obligation et notamment les besoins de l'agriculture. En effet, la détermination des limites forestières statiques permettra de mieux tenir compte de l'évolution de la forêt dans nos régions préalpines en particulier. Un autre volet de ce projet porte sur les structures forestières. L'idée de base est de donner plus de souplesse afin de tenir compte là aussi des évolutions. Je l'ai déjà relevé en juin dernier ici même en parlant des structures territoriales. L'organisation des structures forestières illustre à merveille la flexibilité nécessaire au niveau régional. Si au niveau conceptuel la chose peut sembler très perturbante, il faut admettre que cela fonctionne et que le pragmatisme du terrain permet à l'Etat d'y accomplir sa mission.

S'agissant du point sensible des amendes d'ordre, vous avez pu constater que le projet a tenu compte des débats tenus en 2014 ici dans cette salle. Il a été exclu que ces amendes puissent être données par des ingénieurs forestiers ou par les forestiers de triage. Le projet d'aujourd'hui fait preuve de bon sens en donnant cette compétence aux agents de la Police cantonale et au personnel de surveillance du service. Cette solution présente l'avantage de simplifier grandement la procédure, de diminuer le nombre de dossier au Ministère public et de limiter les frais que les personnes auront à supporter en cas d'infraction. Je vous informe enfin que le

Conseil d'Etat se rallie à tous les amendements proposés par la commission, que je profite au passage de remercier pour tout le travail accompli.

En résumé, je vous appelle donc naturellement à entrer en matière et à soutenir le projet avec les amendements proposés par la commission.

**Bischof Simon** (PS/SP, GL). Meine Interessenbindung mit diesem Geschäft: Ich bin Mitglied des Vorstandes der Freiburger Sektion des Verkehrsclubs der Schweiz und der ordentlichen Kommission.

Die Sozialdemokratische Fraktion hat mit grossem Interesse bei den Beratungen rund um die Änderung des Gesetzes über den Wald und den Schutz vor Naturereignissen teilgenommen. Die Sozialdemokratische Fraktion begrüsst insbesondere, dass mehr Möglichkeiten geschaffen werden, was die Art von Bäumen betrifft – wegen dem Klimawandel – und die Einführung von Ordnungsbussen, wie es zum Beispiel bereits das Gesetz über die Fischerei seit letztem Jahr kennt. Die ordentliche Kommission hat eine seriöse Arbeit gemacht und sich mit allen vorgeschlagenen Artikeln intensiv auseinandergesetzt. Das heisst, dass wir auf das Geschäft eintreten werden und danach die Fassung «version bis» der Kommission unterstützen.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis directrice des affaires bourgeoises de la Ville de Fribourg, laquelle est propriétaire de certains hectares de forêt.

Le groupe libéral-radical salue les principales modifications introduites par la révision de cette loi.

Tout d'abord il y a l'adaptation du droit fédéral. Le droit fédéral permet maintenant de fixer statiquement la surface de la forêt même en dehors des zones à bâtir. Ainsi, les surfaces reconquises par la forêt en dehors des limites pourront maintenant être défrichées sans autorisation, ce qui permettra de mettre en place l'aménagement du territoire.

Il y a deuxièmement l'assouplissement de l'organisation des structures forestières. Actuellement, les arrondissements forestiers sont divisés en unités de triage qui forment aussi les unités de gestion. Or, parfois, il est pratique que l'on gère des forêts en commun, même si elles dépendent d'autres arrondissements ou d'autres unités de triage. Cet assouplissement permet donc une gestion beaucoup plus rationnelle et efficace. En outre, il y a la création d'une commission consultative et en tant que membre de la commission, je remercie le Conseil d'Etat et son chef de service pour leur écoute des remarques des différents membres de la commission sur la composition de cette commission consultative.

Enfin, cette loi permettra de lutter contre les nuisibles.

Pour toutes ces raisons, le groupe libéral-radical entrera en matière et acceptera le projet de loi tel qu'il est amendé.

**Gaillard Bertrand** (PDC/CVP, GR). Mes liens d'intérêts dans le cadre de cet objet: je suis président du Club du bois du Grand Conseil et membre d'un conseil communal d'une commune forestière.

Le groupe démocrate-chrétien a examiné le projet de modification de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles. Nous saluons le travail effectué par la direction et le Service des forêts et de la faune et nous les remercions d'avoir intégré dans leur réflexions les diverses remarques émises lors de la consultation.

La détermination de la limite forestière est la principale nouveauté de cette loi. Une fois ce travail effectué, la résolution de nombreux litiges concernant l'emprise de la forêt sur la zone agricole et d'alpage devrait être simplifiée. Nous vous rendons attentifs que de nombreuses constatations ont déjà été effectuées dans le cadre des cadastres et des délimitations agricoles utiles (SAU). Une réutilisation des données collectées ces dernières années par d'autres services sera la meilleure façon de garantir des coûts raisonnables ainsi qu'une mise en application rapide.

La modification des structures forestières devrait déboucher sur une meilleure organisation. Est saluée la possibilité d'intégrer en tout temps des propriétaires privés dans les unités de gestion.

Toutefois, malgré l'optimisme de la DIAF, nous craignons que ce mille-feuille structurel voulu par la Confédération ne devienne trop indigeste. Nous recommandons une répartition de moyens financiers et humains sur le terrain. Evitons que notre élite forestière n'ait que des fonctions de contrôle et de recommandation.

Concernant la protection contre les dangers naturels, l'introduction d'une possibilité de participation de tiers aux mesures de protection est à saluer. Il est très logique que toute personne tirant un avantage particulier de ces mesures y participe.

Fort de ces considérations, le groupe démocrate-chrétien entre en matière pour la modification de cette loi et soutiendra le projet adopté par la commission.

**Demierre Philippe** (UDC/SVP, GL). Je suis conseiller communal à Ursy et membre du Club du bois.

C'est avec une attention particulière que le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de ce projet modifiant la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles. Je constate avec satisfaction qu'il a été effectivement tenu compte de diverses remarques de l'UDC précisées lors de la première consultation et là je fais référence à notre courrier du 19 août 2014. En outre, le groupe

de l'Union démocratique du centre salue bien évidemment la flexibilisation de la politique forestière en matière de surface. Néanmoins, le groupe de l'Union démocratique du centre est sceptique quant à la modification proposée pour les structures administratives forestières. En effet, si la volonté du service de regrouper les directions de certains triages est effective, nous présumons le risque d'une trop grande centralisation. A ce sujet, il nous tient à cœur que les membres soient consultés au préalable.

En ce qui concerne les amendes d'ordre, le groupe de l'Union démocratique du centre déplore que le service, malgré les commentaires de la page 16 du rapport explicatif, interprète à sa façon les discussions qui ont lieu lors de la session du Grand Conseil de décembre 2014. Nous précisons que lors de cette séance du 19 décembre 2014, le Grand Conseil avait clairement exprimé son opposition totale quant aux amendes d'ordre données par le personnel du service forestier.

Le groupe de l'Union démocratique du centre entrera en matière, mais je déposerai un amendement concernant les articles 77 et 78 de la présente loi.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie** (VCG/MLG, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du comité de Lignum Fribourg ainsi que propriétaire forestière.

Le groupe Vert Centre Gauche a étudié et discuté avec beaucoup d'attention ce projet de loi sur la forêt. Nous sommes heureux tout d'abord de constater que la consultation a été utile et utilisée dans la rédaction de cette loi. Les différents milieux ont été entendus. Nous allons bien évidemment entrer en matière et nous saluons les efforts qui ont été faits pour s'adapter aux exigences actuelles en matière d'entretien des forêts et d'aménagement. Nous allons également suivre la proposition de la commission de biffer l'article 30 al. 2 (nouveau). Pourquoi? Nous sommes évidemment d'avis qu'il faut canaliser tout ce qui passe par la forêt, canaliser de manière coordonnée toutes les formes de trafic pour des raisons de sécurité et de protection du milieu. Nous voulons parler dans cet article surtout de vélo et de piste cyclable. Nous estimons qu'il n'est pas utile actuellement de faire un article ciblé pour les vélos et les VTT dans la loi sans régler les autres formes de mobilité de loisir en forêt. Nous regrettons surtout que cet article n'a pas été intégré dans la consultation. Nous aurions aimé connaître la position et les propositions éventuelles des milieux de la forêt et de la faune. A l'avenir, c'est un thème qui doit nous préoccuper, mais il faut analyser de manière globale tout le trafic en forêt. Il faut aussi, par exemple, tout d'abord définir ce qu'est la mobilité en forêt. Cela peut être des déplacements à travers la forêt d'un point A à un point B ou la pratique d'un sport et d'un loisir à l'intérieur de la forêt. A notre avis, cela n'est pas la même chose. C'est pourquoi nous préférons ne pas faire cet ajout à la va-vite sans régler le problème de fond et sans entendre les forestiers sur cette question.

Nous suivons donc la commission.

**Le Rapporteur.** Die Voten, die ich gehört habe, sagen aus, dass die Gesetzesänderung nötig war. Ansonsten habe ich keine speziellen Kommentare anzubringen.

**Le Commissaire.** J'ai pris note que tous les intervenants soutenaient l'entrée en matière et je les remercie.

Je répondrai aux différents points évoqués dans le cadre de la lecture des articles.

Je relève aussi que plusieurs ont remercié le service pour le travail effectué. Je reporterai ces remerciements aux intéressés.

Je relèverai juste une incohérence: si d'un côté on nous félicite d'avoir tenu compte de la consultation, de l'autre on nous reproche de ne pas avoir émis les articles modifiés après consultation avant la consultation. L'un et l'autre ne sont pas possibles.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

ART. 1 – LOI SUR LES FORÊTS ET LA PROTECTION CONTRE LES CATASTROPHES NATURELLES (LFCN)

ART. 1 AL. 2, LET. A

- > Adopté.

ART. 6 AL. 1

- > Adopté.

ART. 6A (NOUVEAU)

**Le Commissaire.** Il s'agit de l'introduction de la commission consultative pour la forêt sur le modèle qui existe aujourd'hui pour la chasse et qui fonctionne très bien. Cela permet d'avoir le retour de toutes les personnes concernées par la forêt.

- > Adopté.

ART. 9 AL. 2 ET 3

- > Adopté.

ART. 10

**Le Commissaire.** Les articles 10 à 12 introduisent les modifications sur la structure administrative des forêts.

Certaines critiques ont été émises. J'aimerais dire ici que l'on fait preuve de pragmatisme. Sur le terrain, cela fonctionne et c'est vrai que si conceptuellement cela peut être étrange, je peux vous assurer que les objectifs émis par les différents intervenants sont les objectifs du service et du Conseil d'Etat.

> Adopté.

ART. 11

> Adopté.

ART. 12

> Adopté.

ART. 15A (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 18

**Le Commissaire.** Il s'agit ici de la modification de la procédure de défrichement qui sera simplifiée à futur, puisque c'est l'autorité qui fera la demande et qui adressera au SFF. Il n'y aura plus besoin de faire deux demandes séparées.

> Adopté.

ART. 19

**Le Rapporteur.** Hier schlägt Ihnen die Kommission vor, das Wort «kann» mit «lässt» zu ersetzen.

**Le Commissaire.** Il s'agit ici de la suppression de la taxe de compensation.

**Savoy Philippe (PS/SP, SC).** Je n'ai pas de lien d'intérêts avec ce sujet, mais j'ai une question relative au défrichement.

J'ai lu avec attention l'article 7 de la loi fédérale sur les forêts, article qui fait référence au défrichement et aux compensations qu'il implique. Je ne trouve cependant pas de mention quant au temps à disposition pour la réalisation de ces compensations. Est-ce qu'en cas de défrichement, les compensations doivent être immédiates ou bénéficient-elles d'un délai légal?

**Glauser Fritz (PLR/FDP, GL).** Dans notre groupe, les allemands m'ont poussé à faire une petite intervention pour corriger la phrase en allemand. Ils sont trop timides et avec mon background d'allemanique, ils ont dit que je pouvais aussi le faire. La phrase devrait plutôt finir par «löschen» et non par «lassen».

**Le Commissaire.** Dans le cas présent, si j'ai bien compris, la mesure de compensation est effective et c'est sur demande du propriétaire que la mention sera radiée au registre foncier.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 19 al. 2.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis) et avec la prise en compte de la modification rédactionnelle.<sup>1</sup>

ART. 21

**Le Commissaire.** Il s'agit, dans les articles 21 à 22b (nouveau), des mises en œuvre de l'assouplissement par rapport aux limites forestières, en particulier de la mise en vigueur des limites statiques hors zone à bâtir.

> Adopté.

ART. 22

> Adopté.

ART. 22A (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 22B (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 23 TITRE MÉDIAN ET AL. 2

> Adopté.

ART. 26

**Le Commissaire.** Ici, nous maintenons la distance de 20 mètres à la forêt. Par contre, une consultation du propriétaire forestier sera obligatoire.

> Adopté.

ART. 30 AL. 2 (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** Wie in meinen Eintretensworten erwähnt, entschied die Kommission, diesen Absatz, Artikel 30 Abs. 2, zu streichen.

**Le Commissaire.** Il s'agit ici d'un débat très philosophique, j'ai envie de dire, entre les puristes de la forêt et les amoureux du VTT. Personnellement, étant partagé entre les deux, je dois vous assurer que je peux vivre avec les deux versions, qui n'ont pas beaucoup de conséquences sur la procédure. Par contre, c'est vrai que c'est un message politique qui a été introduit hors de la consultation.

Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission, mais aurait très bien pu vivre avec le maintien de l'article.

**Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE).** Mon lien d'intérêts avec ce sujet: je suis président du Groupement sport et loisirs du Grand Conseil.

Je vous lis l'amendement que j'ai déposé, qui avait déjà été discuté en commission, dont je ne faisais pas partie: «Dans le but de favoriser la mobilité douce en forêt, là où les intérêts des autres fonctions de la forêt le permettent, le Service peut autoriser l'aménagement de parcours dans le cadre d'itinéraires de mobilité douce, de réseaux touristiques ou sportifs officiels dans ou traversant les forêts.» Cet amendement a

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2881ss.

pour but d'ouvrir l'accessibilité à la forêt à la pratique d'un sport de mobilité douce.

L'article 30 de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles actuellement en vigueur est, à mon avis, trop restrictif, notamment lorsque nous le mettons en lien avec les efforts pour le développement de loisirs écologiques et sains. Dans ce contexte, celui-ci peut aussi paraître quelque peu désuet, car la circulation en forêt doit être restrictive pour les véhicules à moteur, mais il convient maintenant de canaliser les cycles. On doit pouvoir proposer des itinéraires balisés intéressants, afin de canaliser cette activité qui est complètement hors la loi actuellement. J'ai peur que si on ne s'ouvre pas, on va très vite passer dans la répression et là j'ai peur pour le bien du sport de loisir.

Mesdames et Messieurs, cet amendement a pour but de donner des règles claires pour certains sports; ne tirons donc pas un autogol et acceptons cet amendement.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Je crois qu'il faut lire cet article dans son contexte, c'est-à-dire le remettre dans l'article 30 al. 1, qui admet déjà que des parcours peuvent être spécialement réservés aux cyclistes qui peuvent exister dans la forêt. Comme le relève le message, ce nouvel alinéa ne dispense pas l'auteur d'un projet de parcours cyclable de demander une autorisation de construire, voire de défricher.

Comme l'a dit notre commissaire, le pourquoi d'un tel article se pose. La réponse se trouve peut-être dans le fait que nous avons appris en séance que cet alinéa n'était pas dans le projet mis en consultation. Or, il y a des intérêts divergents. Il y a ceux qui défendent les exploitations de forêts, avec tous les soucis que cela cause avec des personnes qui circulent sans respect pour les exploitants. En plus, là, en mettant cet article, on donne une priorisation des intérêts du milieu du tourisme et du sport par rapport aux intérêts des exploitants et à ceux de tous les promeneurs qui recherchent le calme dans nos forêts. Il aurait été quand même utile que cet alinéa soit soumis à la consultation et qu'il n'entre pas par la petite porte dans la loi.

Pour ces raisons, le groupe libéral-radical, à une faible majorité, soutient la version amendée de la Commission, de même qu'il ne soutiendra pas l'amendement de M. Hunziker.

**Bourguet Gabrielle** (PDC/CVP, VE). Mon lien d'intérêts: je suis présidente de l'Association fribourgeoise des sports.

Tout le monde veut soutenir le sport. On entend régulièrement de nombreuses demandes et remarques concernant les infrastructures sportives. Eh bien, les infrastructures sportives ne se limitent pas aux salles de gym, aux piscines et aux patinoires que je soutiens évidemment aussi, mais ici nous avons la possibilité de fixer une base légale favorable aux infrastructures pour les sports de plein air, dont surtout ici les sports pratiqués en forêt. En outre, je pense que la possibi-

lité de définir des parcours délimités améliorera la cohabitation en forêt, par rapport à ses différentes fonctions.

Je vous invite donc, vous l'aurez compris, à soutenir le projet d'amendement de notre collègue Hunziker.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du Groupement sport et loisirs du Grand Conseil, vice-syndique responsable des forêts ad interim à la commune de Corserey et présidente du CA Belfaux qui, depuis bientôt 40 ans, entretient et assume un parcours mesuré destiné aux promeneurs et aux coureurs.

L'amendement de mon collègue Hunziker m'a bien évidemment interpellée, parce que vous le savez, j'ai toujours défendu que chacun puisse pratiquer le sport. Je défends le sport. Cependant, avec un petit peu d'analyse et beaucoup de pratique, j'aimerais faire le constat ici que malheureusement, on voit sur notre parcours mesuré que les cyclistes et vététistes empruntent celui-ci sans égard pour les personnes pour lesquelles il a été prioritairement créé. Alors, à un moment donné, il faut savoir si c'est bien de légiférer pour les cyclistes ou non, mais au vu des différents arguments qui ont été donnés, je pense qu'il vaut mieux réfléchir correctement aux choses avant de prendre une décision qui aura des incidences pouvant quand même être assez lourdes.

Donc, si cet article n'a pas pu être discuté au préalable, déjà lors de la consultation, est-ce que cela veut dire que notre Service des sports cantonal n'a pas anticipé cette chose? La question est posée.

Je pense qu'il est en tout cas trop tôt aujourd'hui pour mettre cet article dans la loi et je vous remercie de suivre la commission.

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). Je m'exprime à titre personnel et je cite tout d'abord mon lien d'intérêts: je suis président du conseil d'administration de la station de La Berra, qui exploite, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, deux pistes de descente VTT, qui traversent en partie des forêts.

J'ai tout d'abord une certaine compréhension des craintes des membres de la commission, qui ont tout simplement biffé l'article 30 al. 2. En effet, chacun de nous souhaite pouvoir se promener en forêt en toute quiétude. Je vais toutefois soutenir l'amendement de mon collègue Hunziker. En effet, Mesdames et Messieurs, il ne faut pas avoir peur: il y a suffisamment de garde-fous – permis de construire, demande de défrichage – à déposer pour réaliser de nouveaux tracés en forêt. Pour La Berra, notre projet a vu le jour après plus de quatre ans de tractations, notamment avec les associations de défense de la nature et tous les services de l'Etat. On va nous dire que ce sera toujours possible: l'article 30 de la loi actuelle prévoit une interdiction en dehors des routes et chemins ainsi qu'en dehors des parcours spécialement réservés. Monsieur le Conseiller d'Etat, où sont ces parcours spéciale-



ment réservés? Pourriez-vous nous citer les sites en question? Qu'on le veuille ou non, des infrastructures touristiques en forêt répondent à un besoin très important et croissant des Fribourgeoises et Fribourgeois. Pour la Berra, ce sont régulièrement 150 à 200 vététistes par jour qui fréquentent notre station, presque un client sur trois. La cohabitation avec les promeneurs ne pose pas de problème, bien au contraire. J'ai de très nombreux témoignages de randonneurs qui se sentent plus en sécurité, car les cyclistes sont mieux canalisés par les pistes et le balisage.

Enfin, cet amendement répond à la vision touristique Pré-alpes 2030 de l'Etat de Fribourg, aux attentes de nombreux acteurs touristiques et à un besoin croissant de très nombreuses personnes. Refuser cet amendement serait un très mauvais signal politique et un déni des réalités et des besoins actuels. Un refus irait aussi à l'encontre de la diversification de l'offre touristique demandée par la Direction de l'économie. Aussi, n'ayons pas peur pour la protection de nos forêts – j'y suis personnellement très attaché – et acceptons cet amendement.

**Rey Benoît** (VCG/MLG, FV). Cet article nous pose effectivement un certain nombre de questions. Je crois que la protection de la forêt est garantie par le début de l'article:»[...]», là où les intérêts des autres fonctions de la forêt le permettent, [...]». Cela laisse toute possibilité pour interdire ou ne pas donner l'autorisation pour des parcours. A mon avis, le gros problème qui se pose dans cet article, c'est la non-différenciation de ce que l'on entend par mobilité douce. Dans la mobilité douce, nous avons la possibilité d'avoir soit des sentiers pédestres, soit des sentiers pédestres utilisables par des cyclistes, soit, comme l'a dit ma collègue, un parcours de déplacement de mobilité cycliste. Là, je pense à notre Conseil d'Etat en disant qu'il serait bienvenu par exemple d'avoir un parcours à vélo à travers le pont de la Glâne jusqu'à Grangeneuve plutôt que de risquer de se faire écraser sur la route et des itinéraires sportifs qui, il est vrai par leur intérêt sportif, sont relativement dangereux pour les piétons qui se retrouvent sur les mêmes lieux. L'exemple de la Berra est un bon exemple: c'est vrai que les piétons se sentent beaucoup plus en sécurité et les vététistes peuvent se donner à leur sport avec beaucoup de plaisir.

Donc, actuellement, j'ai de la peine à pouvoir accepter cet article tel qu'il est, mais je pense qu'il a le mérite de reposer la question et qu'il est nécessaire, par le biais d'une réglementation, de pouvoir différencier ces accès dans la forêt et de les donner d'une manière précise et argumentée aux trois types d'utilisateurs possibles.

**Bapst Markus** (PDC/CVP, SE). Mon lien d'intérêts: je suis un utilisateur fréquent de la forêt comme coureur et ancien sportif. J'interviens aussi ici à titre privé, parce que j'ai quelques observations. Aux utilisations relevées à juste titre par ma collègue Solange Berset, j'aimerais ajouter celle de l'utilisation des chemins par les chevaux, dans le cadre de l'équita-

tion. On a des conflits avec ça. Lorsque je suis en forêt, j'ai également des conflits avec les cycliste et les chiens, je dois quand même les mentionner. Et là, j'aimerais aller plus loin encore. Dans le futur, on aura d'autres moyens de mobilité douce qui s'annoncent: des petits véhicules électriques, vélos électriques, etc., qui deviennent des petites motos toujours plus puissantes. Question: est-ce qu'on veut ça en forêt? On a déjà un problème de conflit sur les trottoirs en ville; est-ce qu'on veut ça en forêt? C'est la question que je vous pose. Moi, je ne veux pas ça en forêt et je voterai donc contre l'amendement.

J'ai une deuxième question: il y a toujours un problème avec toutes ces réglementations, en forêt notamment, concernant le contrôle. Tout simplement, quand on affirme des choses, on va aussi devoir contrôler ceux qui ne respectent pas les règles. Quand je travaillais au sein du conseil communal, il y avait une réglementation qui interdisait que les chiens soient promenés sans être tenus en laisse. Il y avait des réclamations, car on nous reprochait de ne rien contrôler. Et c'est vrai, on ne contrôlait pas, car nous n'avions pas les moyens de le faire.

Donc, avant de légiférer, j'ai quand même un problème avec cette manière permissive. Il faudra quand même dire, d'une manière ou d'une autre, comment on ira concrètement contrôler ce genre de choses. C'est donc une question directe au commissaire du Gouvernement.

**Gaillard Bertrand** (PDC/CVP, GR). J'aimerais ajouter un petit complément suite à la décision de la commission.

Cet article permet de valider des tracés qui feraient partie de réseaux touristiques ou sportifs ou des cadres d'itinéraires de mobilité. Ces éléments feront partie de plans directeurs qui seront mis en consultation et où le propriétaire pourra faire une observation, mais pas souvent s'opposer à un passage sur son terrain.

Nos forêts sont composées d'une multitude de propriétaires. La version actuelle de la loi demande une mise à l'enquête. Le problème n'est pas de mettre à l'enquête et d'avoir l'autorisation du propriétaire, mais c'est que le système d'enquête est trop lourd, trop rigide, comme on a pu le voir. Par contre, les propriétaires doivent quand même dans tous les cas pouvoir donner leur avis ou s'opposer à un passage et non pas se trouver devant un fait accompli selon une consultation. Dans ce cas-là, une simple consultation permettrait un passage théorique sur leur terrain et ces personnes se retrouveraient avec la responsabilité de sécuriser leur terrain lors des travaux. On demanderait à des personnes de sécuriser sur leur terrain des éléments auxquels elles n'ont souvent aucun moyen de s'opposer. Dans ce cas-là, tel que comme présenté, cet amendement doit être rejeté.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie** (VCG/MLG, BR). Ce n'est pas parce qu'on refuse cet amendement Hunziker qu'il n'y aura plus de pistes de VTT et que l'on va fermer celles qui existent

déjà. Nous constatons simplement que cet article, actuellement et tel que présenté, n'est pas adapté à la situation et à la problématique, tout d'abord parce que l'on parle du Service de la forêt, mais le Service de la forêt n'est qu'un acteurs parmi les acteurs de toute cette problématique: il y a aussi les propriétaires, les communes et on va passer bien évidemment par une mise à l'enquête. Si l'on veut vraiment soutenir la mobilité douce, comme je l'ai dit dans ma première intervention, je pense qu'il faut voir tout cela de manière globale et essayer d'éviter justement un petit alinéa qui tombe du ciel dans une loi globale sur la forêt.

**Le Rapporteur.** Danke für Ihre Voten.

Die Kommission hat diesen Artikel auch besprochen. Sicher ist es möglich, durch Regeln bestimmte Benutzergruppen zu fördern. Aber Regeln müssen eingehalten und kontrolliert werden. Da sah die Kommission Probleme. Wie die Kollegen Gaillard und Sansonnens unterstrichen haben, ist die Kommission daher für eine Streichung des Artikels 30 Abs. 2.

**Le Commissaire.** Comme je l'ai dit en préambule, cet article aura en fait très peu d'effets sur les procédures. La procédure de La Berra avec ou sans l'article sera la même, comme d'ailleurs les chemins pédestres le long du Lac de la Gruyère qui ont subi aussi des procédures très longues jusqu'à ce qu'il y ait un accord avec les propriétaires. On voit ici qu'il y a un problème de cohabitation, cohabitation que je comprends bien, puisque moi-même je pratique le VTT, la course à pied, la marche en forêt et en tant que Directeur des forêts, je m'y rends aussi. Je ne pratique pas le cheval, mais je peux regretter quelque part dans notre société que cette cohabitation est de plus en plus difficile, car il suffit aussi d'un bon comportement des utilisateurs pour que cette cohabitation soit facile.

M<sup>me</sup> de Weck, vous avez raison: il aurait été préférable d'avoir cet article dans la première consultation, mais c'est aussi le but d'une consultation que de pouvoir tenir compte des remarques et de les proposer aussi ensuite au Grand Conseil.

Concernant M. Brodard, vous avez posé la question de savoir quels sont ces parcours spécialement réservés. Il y a bien sûr celui de La Berra mais il n'y a pas que celui-ci, puisque de tous les parcours officiels qui sont balisés aujourd'hui, de nombreux passent en forêt et ceux-ci donc sont accessibles aux vététistes.

MM. Bapst et Herren-Rutschi posent la question du contrôle. J'aimerais vous dire aussi qu'en tout cas, à titre personnel, je n'ai pas envie de poster un policier dans chaque coin de forêt et que si c'est cette société-là que l'on veut, c'est possible, mais ce n'est pas le but de l'article visé, ni celui de la commission, ni celui de la plupart des gens. Il est vrai que la problématique du contrôle se pose, notamment peut-être par dénonciation lorsqu'il y a vraiment des abus.

Enfin, M<sup>me</sup> Bonvin-Sansonnens a dit à juste titre qu'il fallait avoir un concept global. Je peux saluer ceci. Je vous rappelle que le 23 septembre, nous allons voter un article constitutionnel fédéral qui soutient la mobilité par le vélo et je pense que dans ce cadre, si l'initiative est acceptée, nous devons faire un concept global de mobilité douce dans ce pays, à savoir que si on veut un concept global, on ne peut pas traiter cela uniquement dans le cadre des forêts, parce que, bien évidemment, après être sorti d'une forêt, il faut aussi pouvoir poursuivre le parcours.

Considérant tout ceci, je l'ai dit en préambule, le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission tout en sachant que si ce débat est passionné, il aura peu d'effets dans la réalité et dans les procédures.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 30 al. 2 (nouveau) (biffer) et ne soutient pas la proposition d'amendement Hunziker.
- > Au vote, la proposition d'amendement Hunziker, opposée à la proposition de la commission (projet bis), est refusée par 75 voix contre 19. Il y a 3 abstentions.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

*Ont voté pour la proposition d'amendement Hunziker:*

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). Total: 19.

*Ont voté pour la proposition de la commission (projet bis):*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechter Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP),

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2881ss.

Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 75.*

*Se sont abstenus:*

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP). *Total: 3.*

[SECTION 4 PROTECTION DES FORÊTS CONTRE D'AUTRES ATTEINTES]

> Adopté.

ART. 30A (NOUVEAU)

**Le Commissaire.** Il s'agit ici d'un rappel pédagogique des exigences posées par une ordonnance fédérale en matière de protection du sol.

> Adopté.

ART. 36 AL. 1

> Adopté.

ART. 37 AL. 1, 1<sup>RE</sup> PHR., ET 2, 3<sup>E</sup> PHR.

> Adopté.

ART. 38 AL. 2 ET AL. 3 À 5 (NOUVEAUX)

**Le Commissaire.** Cet article précise les tâches des communes dans la protection contre les catastrophes naturelles.

> Adopté.

ART. 38 AL. 6 (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** Hier beantragt die Kommission die Streichung des letzten Satzes sowie die Ergänzung des zweitletzten Satzes mit der Formulierung «um geeignete Massnahmen gegen Naturgefahren zu ergreifen».

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 38 al. 6 (nouveau).

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

ART. 43 AL. 3

> Adopté.

ART. 46 AL. 2, LET. B ET C

> Adopté.

ART. 47 AL. 1, 2<sup>E</sup> PHR.

> Adopté.

ART. 48

> Adopté.

ART. 49 AL. 1

> Adopté.

ART. 50 AL. 1, 2 ET 4

> Adopté.

ART. 51 AL. 1 ET 2

> Adopté.

ART. 51A (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 52

> Adopté.

ART. 53 TITRE MÉDIAN (NE CONCERNE QUE LE TEXTE FRANÇAIS), AL. 1 ET AL. 3 (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 54

> Adopté.

ART. 55

> Adopté.

ART. 57

> Adopté.

ART. 58

**Le Commissaire.** Il s'agit ici d'adaptation dans le domaine de la lutte contre les organismes nuisibles.

> Adopté.

ART. 58A (NOUVEAU)

**Le Commissaire.** Il s'agit ici de favoriser les peuplements aptes à résister aux changements climatiques.

> Adopté.

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2881ss.

ART. 61 AL. 1, 2 ET 4

> Adopté.

ART. 64, LET. D ET F

**Le Commissaire.** Il s'agit ici de subventions qui sont données dans le cadre de certains produits qui ne connaissent pas les subventions fédérales.

> Adopté.

ART. 64, LET. J (NOUVELLE)

**Le Rapporteur.** Hier empfiehlt die Kommission – wegem der vorhin angenommenen Streichung des Artikels 30 Abs. 2 – auch die Streichung dieses Buchstabens.

**Le Commissaire.** L'article doit être supprimé suite au biffage de l'article 30 al. 2 (nouveau). Il était complémentaire et il y a donc lieu de la supprimer selon l'avis de la commission.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 64, let. j (nouvelle) (biffer).
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

ART. 64A

> Adopté.

ART. 64E, LET. B

> Adopté.

ART. 64F (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 65 AL. 1, LET. G

> Adopté.

ART. 66 AL. 2, LET. C

> Adopté.

ART. 76 AL. 1<sup>BIS</sup> (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 77 AL. 1, LET. A, ET AL. 6 (NOUVEAU) À ART. 78 AL. 1 ET 2

**Demierre Philippe (UDC/SVP, GL).** Je propose comme amendement le biffage des articles 77 al. 1, let. a, et al. 6 (nouveau), 77a, b, c et d (nouveaux) et 78 al. 1 et 2.

Je suis conseiller communal de la commune d'Ursy et membre du Club du bois.

Pour le groupe de l'Union démocratique du centre, il est absolument inutile de donner plus de pouvoir au personnel de surveillance. La loi actuelle nous satisfait pleinement. Nous préférons que ces derniers, et là je parle donc des gardes-faune, des collaborateurs scientifiques et des surveillants des réserves naturelles, se consacrent à leurs tâches principales; or, celles-ci sont déjà très nombreuses et sont prévues dans leur cahier des charges.

M. le Commissaire, je m'adresse à vous. Souvenez-vous de votre vote de décembre 2014 où vous aviez soutenu l'amendement justement que nous votons maintenant. Vous aviez donc voté contre les amendes d'ordre qui étaient distribuées par d'autres personnels que la police, en première et en deuxième lecture. En bon élève, je vous suis et suis votre élève exemplaire.

Sur ces considérations, je vous demande de voter oui à cet amendement.

**Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR).** Je suis syndic de la commune de Corbières et propriétaire de nombreux hectares de forêt.

Je trouve assez maladroit que, sauf erreur, quatre ans après avoir traité une demande similaire en plénum, les services cherchent à revenir par la bande avec une version quelque peu *light* par rapport à la demande de 2014. J'avais à l'époque posé un amendement accepté pour garder la version précédente de la loi.

Je vous donne un exemple donné ce matin en séance de groupe: une personne va chercher des boutures dans une forêt. Vous allez me dire que chercher quelques morceaux pour faire des boutures, quelques petits sapins, ce n'est pas grave. Actuellement, si la personne abuse, le garde-chasse va la dénoncer. Le Ministère public agira, mais l'on sait bien que seuls les cas de véritables abus seront condamnés. Avec les changements voulus, les gardes-chasse ou certains collaborateurs trop zélés iront à la chasse aux amendes et chercher des infractions qui sont des peccadilles au lieu d'accomplir leurs tâches principales, lesquelles sont clairement plus importantes. Avec le maintien de ces articles, je vois à moyen terme arriver les demandes de postes supplémentaires pour pouvoir être derrière toutes les personnes présentes en forêt et pour amender à tout va.

Ce que l'on fait là aujourd'hui peut paraître normal et correct aux yeux des députés en disant que c'est de la logique. Il faut cependant bien penser qu'à terme cet article de loi donnera un certain nombre de droits à des personnes qui, pour moi, n'en ont pas les compétences et on sait pertinemment qu'un certain nombre de personnes vont abuser de ces droits.

De mon point de vue, ce n'est ni le rôle d'un collaborateur scientifique ni le rôle d'un garde-chasse de courir après les gens dans une forêt pour aller amender une personne qui ira prendre cinq boutures. Chacun a son rôle et pour moi, ces articles sont une erreur par rapport à la répartition des compétences.

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2881ss.

Je vous demande donc de soutenir l'amendement de mon collègue Demierre.

**Bapst Markus** (PDC/CVP, SE). J'ai une question concernant l'article 77.

Es ist mir nicht klar, was alles unter dem Sammelbegriff «Aufsichtspersonal» geht, das in der Verordnung geregelt werden soll, ich hätte gerne eine Auflistung des Personals. Sind das tatsächlich nur die Wildhüter oder könnten auch andere Personen Ordnungsbussen erteilen? Und: Gibt es eine Absicht, unter Umständen sogar Personal für diese Funktion anzustellen?

Im Weiteren hätte ich gerne eine Erklärung dafür, warum man zu diesem Ordnungsbussensystem wechseln will. Geht es darum, die Justiz zu entlasten? Oder was ist die Idee dahinter, dass man in diesem Bereich aktiv wird und ein Ordnungsbussensystem durch Drittpersonen einführen will?

Ich glaube, es ist unbestritten, dass die Polizei büssen kann. Das kann sie überall, das soll sie auch im Wald können. Aber bei Drittpersonen habe ich meine liebe Mühe.

**Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SC). A l'instar de mes collègues, je vous invite à soutenir l'amendement Demierre.

Je crois qu'il ne faut pas donner plus de pouvoir aux gardes-faune et je serais plutôt d'avis de leur donner moins de pouvoir.

J'ai une question précise à M. le Conseiller d'Etat: dans le projet du Conseil d'Etat, à l'article 77 al. 6, vous demandez au Grand Conseil de voter une délégation de compétence pour donner d'autres amendes d'ordre qui seront prévues dans un règlement. D'après le message, «il est prévu que les contraventions à certaines dispositions de la LFCN (soit les art. 30, 32 al. 1, 33 al. 1 et 44 al. 2) soient désormais sanctionnées par une amende d'ordre (ce que devra prévoir le règlement d'exécution). Outre les dispositions précitées, le Conseil d'Etat pourra déterminer d'autres cas dans lesquels des contraventions de peu d'importance peuvent également être sanctionnées par une amende d'ordre».

Or, à mon sens et en vertu du principe de la légalité, toute infraction doit avoir sa place dans une loi au sens formel et j'aimerais que l'on nous précise quels autres actes constitutifs d'une infraction pourront faire l'objet de contravention.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical a une toute autre lecture de cette modification de loi que le groupe de l'Union démocratique du centre.

Cette modification de loi permet justement de simplifier le travail. Actuellement, toutes ces contraventions étaient passées directement au Ministère public. Le Ministère public devait donc s'occuper d'infractions des cycles, de feux en forêt, de propreté en forêt s'il y avait des détritrus. Si vous lâchiez un sac en forêt, vous alliez au Ministère public. Grâce

à cette modification, la Police cantonale et le personnel de surveillance peuvent infliger immédiatement une amende d'ordre. Le personnel de surveillance est composé des collaborateurs scientifiques, des gardes-faune, des surveillants des réserves naturelles, mais pas du personnel forestier.

Par conséquent, nous simplifions le travail. Nous réprimons directement la personne qui commet l'une des infractions et le Ministère public peut s'occuper de choses plus importantes que de feux en forêt ou de plantes prélevées dans la forêt, raison pour laquelle le groupe libéral-radical ne soutiendra pas l'amendement proposé par le groupe de l'Union démocratique du centre.

**Le Rapporteur.** Besten Dank für Eure Worte, Kollegen Demierre und Kolly.

Wie in der Einleitung erwähnt, hat die Kommission die Einführung dieser Ordnungsbussen erwünscht. Aus diesem Grund sind diese Artikel 77 notwendig.

Zur Anfrage von Herrn Bapst gebe ich das Wort weiter an den Herrn Regierungsvertreter.

**Le Commissaire.** Merci pour l'amendement et les nombreuses remarques. Je vais essayer d'y répondre.

Tout d'abord, M. Demierre, en 2014, j'ai voté contre l'amendement et cela, vous l'avez dit en entrée en matière, parce qu'il s'agissait de personnel forestier. Aujourd'hui, nous avons exclu le personnel forestier de la possibilité de donner des amendes d'ordre, raison pour laquelle je suis très à l'aise pour défendre la position du Conseil d'Etat. On a parlé ici de chasse aux amendes, de gardes-faune qui auraient du plaisir ou je ne sais quoi à mettre des amendes. Ce n'est pas du tout le but de ces amendes d'ordre. Il faut savoir aujourd'hui que le personnel forestier a l'obligation de rechercher et de dénoncer les infractions à la législation forestière. Ceci restera indépendamment des articles de l'amende d'ordre, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, toutes ces infractions que vous citez, le personnel forestier, les ingénieurs forestiers et les forestiers doivent dénoncer ces actes au Ministère public qui doit traiter des détritrus dans les forêts. Je crois que le Ministère public a d'autres chats à fouetter que des amendes bagatelles en forêt. C'est pourquoi nous avons proposé une simplification qui doit être une décharge administrative soit pour le Service des forêts soit pour la Justice, et aussi une décharge de coût pour ceux qui seraient amendés, puisqu'aujourd'hui, avec une dénonciation au Ministère public, ils doivent encore payer les frais de la dénonciation. Il n'y a aucune volonté, et là je tiens à vous rassurer, de créer des postes supplémentaires à cet effet. C'est déjà aujourd'hui attribué à tout le personnel. Il n'y a aucune modification dans ce sens.

M. Bapst, vous avez demandé des précisions par rapport aux personnes qui sont concernées. Je les donne volontiers. Il s'agit, dans le cadre du personnel de surveillance du Service

des forêts et de la faune, des collaborateurs scientifiques, des gardes-faune, des surveillants des réserves naturelles. Cela exclut naturellement les chefs d'arrondissement, les forestiers de triage, les surveillants des zones de tranquillité et tous les gens qui travaillent dans le cadre de la forêt, les bûcherons évidemment aussi.

M. Kolly, il est vrai qu'il y a une ouverture pour d'autres types d'amendes au cas où ceci devait se passer. J'aimerais vous rassurer aussi qu'il n'y a aucune volonté, aucune vision aujourd'hui de mettre une autre amende d'ordre que celle que vous avez citée.

Je crois que cet article suscite des peurs qui ne sont pas justifiées. Aujourd'hui, toutes ces dénonciations sont possibles. Elles sont simplement plus lourdes administrativement et créent des coûts; et là, nous avons une simple volonté de simplifier et non pas de faire la chasse aux amendes.

Je vous invite donc à rejeter cet amendement.

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition d'amendement Demierre aux art. 77 al. 1, let. a, et al. 6 (nouveau), 77a, b, c et d (nouveaux) et 78 al. 1 et 2.
- > Au vote, la proposition d'amendement Demierre, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 71 voix contre 23. Il y a 2 abstentions.
- > Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Ont voté pour la proposition d'amendement Demierre:*

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 23.*

*Ont voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gailard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Pythou Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette

(LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 71.*

*Se sont abstenus:*

Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 2.*

ART. 79

- > Adopté.

ART. 79A (NOUVEAU)

- > Adopté.

ART. 2 – LOI SUR LES COMMUNES (LCo)

ART. 10 AL. 1, LET. S (NOUVELLE)

- > Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Commissaire.** L'objectif du Conseil d'Etat est de fixer la date d'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.

**Motion 2018-GC-20 Nicolas Kolly/Ruedi Schläfli**  
**Modification de la loi sur l'agriculture (LAgri)**  
**(contrôle des paiements directs)<sup>1</sup>**

**Prise en considération**

**Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SC). Nous avons déposé avec notre collègue Ruedi Schläfli cette motion demandant une modification de la loi sur l'agriculture relative au contrôle des paiements directs, cela après avoir pris connaissance d'une modification par le Conseil fédéral de l'ordonnance fédérale

<sup>1</sup> Déposée et développée le 7 février 2018, BGC février 2018 p. 275; réponse du Conseil d'Etat le 3 juillet 2018, BGC septembre 2018 pp. 3186ss.

sur les paiements directs. Cette ordonnance prévoyait à son article 103 qu'un agriculteur pouvait demander une seconde évaluation dans les trois jours qui suivaient un contrôle pour le droit aux paiements directs. Cette possibilité a été supprimée par le Conseil fédéral, en indiquant qu'il était de toute façon possible de contester le décompte des paiements directs à la fin de l'année. Le Conseil d'Etat propose de rejeter cette motion pour le même motif. Je suis bien évidemment déçu de la réponse du Conseil d'Etat. Les contrôles dont font l'objet les agriculteurs sont une source de stress importante. Lorsqu'un paysan me dit qu'il a la boule au ventre lorsqu'un véhicule arrive à sa ferme, de peur que ce soit un contrôle, c'est qu'il y a quand même un problème. Une surcharge de travail momentanée, un problème de santé ou un simple oubli administratif peut avoir des conséquences de plusieurs milliers de francs de coupe sur les paiements directs, ce qui peut être parfois à long terme fatal pour la pérennité d'une ferme. Et surtout, les contrôleurs agricoles ne sont pas toujours objectifs. J'ai participé, au début de cette année, à différents contrôles d'entreprises agricoles et j'ai pu constater l'incompétence choquante d'un collaborateur officiel du Service vétérinaire. Son travail et son comportement inadéquats lui ont valu l'ouverture d'une enquête disciplinaire. Eh bien, dans ces cas problématiques, qui sont bien sûr une minorité, la possibilité de demander un deuxième contrôle, un contre-avis, était une bonne solution qu'il convient à notre avis de réintroduire dans la loi cantonale fribourgeoise. Car, sur le moment, souvent peut-être avec le stress et la peur, le paysan peut signer le compte-rendu du contrôle et l'accepter, puis regretter le lendemain après avoir discuté avec un autre paysan ou avoir demandé un autre avis. Avec notre motion, il pourrait, dans les trois jours, demander un contre-contrôle. Et cette possibilité est aussi bénéfique pour la qualité du travail du contrôleur qui aura la pression de savoir que s'il fait n'importe quoi, son contrôle pourra lui-même être contrôlé. Ce que dit le Conseil d'Etat pour proposer le rejet de la motion est compréhensif, mais aussi un peu choquant. Bien sûr qu'il sera possible de nettoyer par exemple le bétail dans un laps de temps de trois jours et corriger ainsi le problème ou le manquement, mais dans beaucoup d'autres cas, le manquement ne pourra pas être constaté s'il s'agit par exemple d'une parcelle mal dimensionnée, etc., où là, le deuxième avis objectif pourra être utile. Attendre une année pour contester un contrôle avec le décompte des paiements directs n'est pas pertinent à mon avis. On peut le maintenir, ce droit existera toujours, mais en cas de contestation sur le fond du contrôle, sur les manquements constatés, je crois qu'il est plus opportun de pouvoir établir immédiatement, soit dans les trois jours ou les jours qui suivent, les faits. Cela vous évitera aussi, M. le Conseiller d'Etat, de voir arriver à la fin de l'année plein d'agriculteurs qui essaient de corriger les décomptes de paiements directs reçus, comme c'est souvent le cas. Dans tous les cas, le but des services cantonaux ne doit pas être de sanctionner le plus possible pour faire des économies au canton sur les paiements directs, comme c'est souvent le cas, mais

bien d'accompagner les agriculteurs dans leur travail pour le bien de l'environnement et le bien-être des animaux. Encore une fois, je le répète, cette motion ne mange pas de pain, le second contrôle était rarement utilisé. Il sera facultatif: si le paysan le demande, il pourra avoir lieu. Cette motion va dans un plus grand sens, dans une plus grande protection du travail du paysan. Les paysans qui ne voudront pas utiliser cette possibilité n'en feront simplement pas usage. Mais elle mérite au moins d'exister pour les quelques cas problématiques annuels. Je vous remercie de soutenir cette motion.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie** (VCG/MLG, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis cheffe d'exploitation, donc je suis contrôlée, et suis également contrôleuse pour les autres agriculteurs. Donc, je connais très bien les procédures de contrôle. Le groupe Vert Centre Gauche a étudié cette motion avec grand intérêt. Nous sommes évidemment toujours preneurs de démarches qui visent à une simplification des démarches bureaucratiques, mais cette motion n'atteint pas ce but. Le règlement actuel nous semble au contraire efficace. Il respecte le droit de s'exprimer et de recourir. C'est pourquoi nous refuserons cette motion à l'unanimité.

**Zamofing Dominique** (PDC/CVP, SC). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis maître-agriculteur. Le groupe démocrate-chrétien partage la prise de position du Conseil d'Etat sur la motion Kolly/Schläfli. En effet, notre groupe soutient la simplification administrative qu'apporte la suppression des alinéas 2 et 3 de l'article 103 de l'ordonnance sur les paiements directs. Un retour à la situation antérieure n'enlèverait pas la pression et le stress qu'engendrent les contrôles sur les agriculteurs, comme le mentionnent les deux motionnaires. Les demandes pour obtenir un deuxième contrôle ont été très rares et ceux-ci sont souvent peu crédibles. L'important est que le droit des administrés soit respecté avec la modification apportée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur l'ordonnance sur les paiements directs.

**Glauser Fritz** (PLR/FDP, GL). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur à Châtonnaye et président des paysans fribourgeois. Le groupe libéral-radical a bien étudié la motion de nos collègues Kolly et Schläfli. Comme vous pouvez l'imaginer, nous l'avons aussi fait déjà dans les organisations paysannes suite à la décision du Conseil fédéral de lever la possibilité de contester un contrôle dans le délai de trois jours. L'analyse nous a amenés aux mêmes conclusions que vous trouvez dans la réponse du Conseil d'Etat. Le droit de contester un contrôle reste dans le délai de 10 jours. Avantages, désavantages, je vous laisse juger par vous-mêmes. Si nous devons encore mieux communiquer ce fait à la base, nous devons pas en même temps donner l'impression que tout contrôle peut être contesté. Mais il y a des exemples réels où cette démarche doit être conseillée. Bien des points sont basés sur une appréciation subjective du contrôleur. Aujourd'hui, les constats sont souvent retenus par des photos. Dans une deuxième évaluation, il sera possible de voir si d'éventuelles raisons de la

faute enregistrée sont justifiées. Est-ce que le contrôleur était trop dur? Est-ce que l'absence par exemple de l'employé ou de l'apprenti le jour du contrôle a fait que le paillage de l'étable n'a pas pu être fait avant le contrôle? Je tiens à dire que le gros des contrôles se passe bien. Mais bien sûr, comme tout être humain, les contrôleurs ne sont pas parfaits. Et il se peut qu'une deuxième évaluation peut se justifier.

Pour conclure, je rappelle que si le délai de trois jours pour contester un contrôle est abrogé, le délai de 10 jours pour le même droit demeure. Avec ces considérations, le groupe libéral-radical vous invite à suivre l'opposition du Conseil d'Etat et refuse cette motion. Il reste, à nous et aux contrôleurs, de bien informer les agriculteurs sur la nouvelle situation, soit le nouveau délai de 10 jours.

**Flechtner Olivier** (PS/SP, SE). Ich möchte vorausschicken, dass ich das Anliegen durchaus teile und die Absicht verstehe, den Landwirten, die kontrolliert werden, ein einfaches und klares Mittel zur Verfügung zu stellen, damit sie ihre Rechte durchsetzen können.

Ich war vor etwa 20 Jahren beim Schweinegesundheitsdienst tätig und ein Teil meiner Arbeit bestand darin, im Auftrag des Kantons Tierschutzkontrollen durchzuführen. Ich gebe Herrn Glauser Recht: Auch mir als Kontrolleur ist es passiert, dass meine Einschätzungen nicht immer auf Gegenliebe gestossen sind und auch mir ist es passiert, einmal falsch zu liegen. Mir sind als Kontrolleur Fehler unterlaufen. Das ist nicht schön – das ist so –, aber es passiert.

Diese Fehleinschätzungen tauchen auch nicht immer in kurzer Zeit auf. Manchmal braucht es fast ein Jahr Zeit. Manchmal muss man sich als Betriebsleiter auch absprechen, bei Betriebsgemeinschaften, wenn man abwesend ist, sich vertreten lässt und manchmal muss man auch ein paar Tage verstreichen lassen, um «tête reposée» reagieren zu können.

Was ich damit sagen will, ist, dass es im ureigenen Interesse der Betriebsleiter ist, über eine lange Frist zu verfügen, um sich gegen eine Beurteilung wehren zu können. Die Motion geht aber genau in die andere Richtung und zudem gibt sie den Landwirten auch kein zusätzliches Instrument in die Hand.

Wie der Staatsrat in seiner Antwort darlegt, ist die Frage der Einsprache auf eidgenössischer Ebene geregelt. Die heutige Lösung ist im Vergleich zum alten System einfacher, die Landwirte haben genau gleich viele Rechte wie früher und sogar mehr Zeit. Es ist unnötig und es wäre sogar kontraproduktiv, hier weitere Vorschriften zu erlassen.

Die Sozialdemokratische Fraktion wird darum diese Motion ablehnen.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Comme vous avez pu le lire, le Conseil d'Etat estime que la proposition des motionnaires n'est pas souhai-

table. En effet, aujourd'hui, de nouveaux moyens techniques permettent de documenter sur place et de manière incontestable les éventuelles lacunes constatées lors d'un contrôle. Je pense notamment aux tablettes et appareils photographiques qu'il est possible de prendre sur le moment. Par ailleurs, comme la réponse du Conseil d'Etat le détaille, un administré qui estime que le contrôle n'a pas été réalisé correctement dispose des voies de droit habituelles pour le contester. Y compris lors du contrôle, où il peut faire part de ses remarques sur le bulletin de contrôle; et il peut s'opposer à la décision du contrôleur. Dans ces conditions, l'abrogation de l'alinéa 2 de l'article 103 de l'ordonnance fédérale est une clarification et une simplification bienvenue. Une des sources de préoccupation pour l'agriculture est la lourdeur des démarches administratives qu'il convient d'alléger au maximum. Rétablir une exception en introduisant un contre-contrôle, en plus des voies habituelles, complique encore la situation et ne rend pas service aux agriculteurs. Vous l'avez dit, M. Kolly, c'est un stress pour l'agriculteur. Je ne crois pas qu'en introduisant des contrôles supplémentaires, le stress sera plus bas. Je remarque à ma grande satisfaction que la totalité des agriculteurs qui se sont exprimés soutiennent la position du Conseil d'Etat, comme les autres groupes. Je vous invite donc à rejeter cette motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 70 voix contre 16. Il y a 1 abstention.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

*Ont voté oui:*

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). Total: 16.

*Ont voté non:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/



SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 70.*

*S'est abstenue:*

Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 1.*

## **Postulat 2017-GC-178 Thomas Rauber/ Laurent Thévoz Promotion du «Label du bilinguisme» dans l'administration cantonale<sup>1</sup>**

### **Prise en considération**

**Rauber Thomas** (PDC/CVP, SE). Die Zweisprachigkeit ist ein wichtiges Gut unseres Kantons. Es ist eine Einstellungssache und es ist eine Frage der Sensibilisierung, sowohl der Behörden als auch der Bevölkerung. Und – wie der Staatsrat richtig sagt – natürlich ist es ein Teil unserer Verfassung.

Das Label für Bilinguisme ist eine Möglichkeit, die Sensibilisierung und die Sorge für unsere Zweisprachigkeit noch einmal zu verdeutlichen. Es ist ein einfaches Element, das keine grossen Kosten verursacht, keine komplizierten Prozesse einführen muss. Es geht darum, dass die Kompetenz der Zweisprachigkeit und der Respekt der Zweisprachigkeit gegenüber in den Organisationen verankert werden.

40 Betriebe oder Staatstellen haben dieses Label bereits erhalten, darunter auch das Handelsregisteramt des Kantons Freiburg und im Kanton zum Beispiel auch die Hochschule für Wirtschaft und das Forum Freiburg und die AFIPA.

Ich danke dem Staatsrat für die wohlwollende Aufnahme unserer Fragen. Mein Kollege und ehemaliger Grossrat Laurent Thévoz und ich haben das zusammen eingegeben, nämlich die Analyse der Machbarkeit ohne grossen Aufwand und dieses Label auch in den anderen Stellen des Staates einzuführen. Ich nehme sehr gerne zur Kenntnis, Herr Staatsrat, dass Sie davon ausgehen, dass das freiwillig sein soll. Das ist auch meine Meinung. Man kann Zweisprachigkeit nicht verordnen, sondern man muss versuchen, zu sensibilisieren und sie ins Rollen zu bringen.

In diesem Sinne bin ich froh, dass der Staatsrat im Amt für Zivilstandwesen und Einbürgerung die zuständige Stelle gefunden hat, die in dieser neuen Konstellation eine aktive Rolle der Sensibilisierung führen kann. Der Co-Postulant und ich sind der Meinung, dass es ein wichtiges Element ist, hier nicht Politik zu machen, sondern eine Möglichkeit zu haben, die Zweisprachigkeit noch mehr in der Verwaltung zu verankern.

Ich danke allen Gruppen und Fraktionen, die diesen Vorstoss unterstützen.

**Hänni-Fischer Bernadette** (PS/SP, LA). Bilinguisme! Un terme qui est devenu à la mode. Heureusement! Je rappelle que le Conseil des jeunes fribourgeois a lancé une journée du bilinguisme pour sensibiliser surtout les jeunes du canton. Il y a une quinzaine d'années, lors de la création de la nouvelle Constitution, je me souviens de débats émotionnels. On avait alors pris conscience que l'identité d'une personne, son estime de soi, est très fortement définie par sa langue, son appartenance à sa communauté linguistique et culturelle.

Mais tout le monde n'avait pas compris que nous appartenons à un canton dans lequel deux langues sont parlées, qu'une partie de notre propre identité – de notre culture – est basée sur les deux langues.

Mais ces discussions nous ont permis, à nous, les Fribourgeois, d'aller plus loin.

La phrase «[L'Etat] encourage le bilinguisme» que nous avons pu introduire dans notre Constitution, tout comme la phrase suivante: «Celui qui s'adresse à une autorité dont la compétence s'étend à l'ensemble du canton peut le faire dans la langue officielle de son choix.» Ce sont des messages importants pour l'évolution du bilinguisme. D'ailleurs, cette dernière règle doit aussi être valable dans le sens contraire. S'il y a des informations à donner aux administrés au niveau cantonal, ces informations devraient automatiquement être soumises dans les deux langues.

Dans la réponse au postulat, le Conseil d'État écrit – en de nombreux termes fleuris – comment le bilinguisme est promu, notant que le bilinguisme est important pour le canton de Fribourg. Et il offre des cours de langue et organise des tandems. Mais il doit faire davantage. Cela sera possible avec le nouvel office à qui il donne cette tâche. Au sein de l'administration, il faut par exemple donner la préférence aux collaborateurs et aux collaboratrices qui parlent les deux langues. En fait, dans toute la discussion sur le bilinguisme, c'est la volonté, la volonté réelle et sincère de promouvoir le bilinguisme qui est décisive.

Si aujourd'hui, la Ville de Fribourg ainsi que la Ville de Morat ne veulent pas se considérer comme bilingue, c'est un mauvais signe pour la population. Cela dissimule le fait que les deux villes utilisent autant que possible les deux langues

<sup>1</sup> Déposé et développé le 17 novembre 2017, BGC décembre 2017 pp. 3025ss; réponse du Conseil d'Etat le 26 juin 2018, BGC septembre 2018 pp. 3172ss.

dans le contact avec les administrés et que les enfants peuvent fréquenter les écoles dans les deux langues. Je suis persuadée que nos jeunes – qui sont intelligents – sont de plus en plus conscients des nombreux avantages qui se présentent quand on s'ouvre aux deux langues. Nous devons profiter du fait que dans notre canton, on parle les deux langues. Cela permet à nous et à nos enfants d'apprendre l'allemand ou le français beaucoup plus aisément qu'ailleurs. Et les postes de travail s'ouvrent à ceux qui maîtrisent les deux langues. Au nom du bilinguisme, je vous remercie de votre attention.

**Aebischer Susanne** (PDC/CVP, LA). J'interviens au nom de notre groupe et le groupe démocrate-chrétien soutiendra à l'unanimité le postulat.

Wir begrüßen sehr, dass der Staatsrat dem Postulat gegenüber positiv eingestellt ist und diese Abklärungen treffen möchte.

Ja, ein Label, das ist wie ein Siegel für einen Weg, den man beschritten hat. Es ist gut, wenn der Staatsrat der Frage nachgeht, welche Massnahmen zielführend sind. Ist es nur ein Label?

Le label sera très probablement une des mesures. Si on regarde le bilinguisme, cela dépend de l'être humain qui travaille et qui occupe un poste. Il faut gagner les humains au bilinguisme, à l'enthousiasme pour la langue partenaire et c'est pourquoi je ne sais pas si le label-même sera une mesure *cool* qui entraîne les gens sur ce chemin d'être bilingue. On sait que dans une organisation, il faut aussi gérer ce qu'on attend de ses collaborateurs. Alors, on estime que si ce n'est pas une mesure de promouvoir vraiment le bilinguisme dans ce qu'on fait et qu'on est mesuré dans ce qu'on a atteint, cela reste des promesses ou cela risque de rester des promesses.

Auch können wir nicht verneinen, dass auch die Fluktuation beim Staat Freiburg ein Thema ist. Mit der Fluktuation kann es sein, dass Menschen, die super zweisprachig sind, die Organisation verlassen. Entsprechend bleibt und ist die Zweisprachigkeit und ihre Förderung eine ständige Aufgabe.

Ich möchte eine Klammer öffnen: Wir können nicht vergessen, dass die Massnahmen schon früh beginnen. Die Grundbildung bringt uns Mitarbeitende in allen Unternehmen im Kanton, die mehr oder weniger begeistert von der Zweisprachigkeit sind.

C'est pourquoi, déjà à l'école, il faut qu'on fasse tout notre possible pour promouvoir l'apprentissage d'immersion, ce qui n'est pas vraiment encore dans notre répertoire. Aussi, il faut avoir des enseignants qui parlent dans leur langue maternelle aux élèves avec l'enthousiasme et la culture qui sont en eux. Quand je reçois des *feedbacks* qui me disent qu'en appelant le 117, on ne pouvait pas poser une question ou intervenir en allemand, c'est là où cela me fait souci. On dit: «Oui, on devrait pouvoir s'adresser à un service, cela tombe bien quand

je peux être rappelée par la personne qui parle l'allemand.» Mais au 117, j'estime que là, vraiment, le canton doit avancer pour qu'on puisse parler, dans un moment de stress, dans sa langue maternelle. Et là, je me dis qu'il faut mesurer ceci. Il faut donc employer des gens qui maîtrisent les deux langues et si on n'arrive pas à trouver assez de personnes, il faut faire des cours intensifs ou faire des échanges dans l'autre partie du canton, etc. C'est avec ces remarques que j'ai terminé et je vous encourage de soutenir aussi ce postulat comme signal pour le bilinguisme.

**Thalmann-Bolz Katharina** (UDC/SVP, LA). Es kommt nicht von ungefähr, dass bereits die dritte Grossrätin aus dem Seebezirk das Wort ergreift zum Thema Zweisprachigkeit.

Die Zweisprachigkeit ist ein Trumpf und zugleich ein Standortvorteil unseres Kantons. Die Zweisprachigkeit kann nur Realität werden, wenn sie gelebt wird. Gut gelebte Zweisprachigkeit erfordert einen laufenden Prozess, der ständig gepflegt und weiterentwickelt werden muss.

Als Bürgerin des Seebezirks bin ich mit der Zweisprachigkeit beinahe täglich konfrontiert. Auch wenn ich jetzt nur Deutsch rede, werden mich wohl alle verstehen. Im Seebezirk leben wir diese Zweisprachigkeit. Das heisst, jeder und jede äussert sich in seiner Sprache (Deutsch oder Französisch) und er oder sie wird vom Gegenüber verstanden, sei es im Alltag, in der Schule, in den Unternehmungen wie auch in politischen Gremien. Dieser selbstverständliche Umgang mit der Partnersprache fördert den gegenseitigen Respekt, das Verständnis und die Sensibilität für die andere Sprache und deren Kultur. Die Partnersprache zu verstehen, bedingt aber auch, sie anwenden zu können. Diese Praxis der Zweisprachigkeit bewährt sich und bevorteilt uns Freiburgerinnen und Freiburger in vielen Belangen. Diese Sprachenpraxis sollte längst auch für alle staatlichen Betriebe ein Muss und eine Selbstverständlichkeit sein. Die Kantonsverfassung hält sie auch als klar verankerte Pflicht fest.

Kann nun aber mit der Förderung eines Labels in der Kantonsverwaltung für die Zweisprachigkeit ein zusätzlicher Nutzen herbeigeführt werden?

Diese Frage hat die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei diskutiert und sie ist zum Schluss gekommen, dass das Label der Zweisprachigkeit einen Nachhaltigkeitseffekt haben könnte. Ein Label der Zweisprachigkeit soll eine Anschubwirkung auslösen und Motivation sein, um die Zweisprachigkeit zu fördern und das Bewusstsein zu schärfen, dass wir in einem zweisprachigen Kanton leben. Der ungezwungene Umgang mit der Sprache soll neugierig machen, die Partnersprache zu verstehen und gleichzeitig helfen, Hemmungen abzubauen, sie anzuwenden. Die Erlangung eines Labels sollte aber freiwillig bleiben.

Aus diesen Gründen unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei mehrheitlich die Überweisung des Postulats an den Staatsrat.

**Ghielmini Krayenbühl Paola** (VCG/MLG, SC). Le groupe Vert Centre Gauche a étudié avec attention ce postulat. Notre groupe ne peut que partager la volonté des postulants de favoriser le bilinguisme. Nous sommes également satisfaits de la position du Conseil d'Etat de prendre en considération ce postulat. L'obtention d'un label, ce n'est pas seulement fixer quelques objectifs et recevoir un diplôme. C'est surtout la mise en place de conditions-cadres permettant de garantir la progression des services dans le domaine du bilinguisme et de maintenir un niveau élevé des objectifs dans la durée. C'est donc un outil d'aide au *management* au Conseil d'Etat et pour l'administration. Le bilinguisme est souvent cité comme un atout pour le canton de Fribourg, atout d'ailleurs mentionné comme il se doit dans le programme de législation. Il est donc essentiel, une fois les incidences financières connues, que le Conseil d'Etat se mette au travail avec détermination et passe à l'action en octroyant les moyens nécessaires.

Mit diesen Bemerkungen unterstützt die Fraktion Mitte Links Grün das vorliegende Postulat einstimmig.

**Baiutti Sylvia** (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical soutient à l'unanimité le postulat pour la promotion du «Label du bilinguisme» de l'administration cantonale. Le bilinguisme est certes un atout, mais surtout un droit constitutionnel. Par contre, quant à la labellisation, le groupe libéral-radical va dans le sens du Conseil d'Etat, qui la préconise sur une base volontaire des unités de service, mais aussi sur une mise en œuvre aux bons endroits et à des coûts supportables par tout le monde.

**Müller Chantal** (PS/SP, LA). Irgendwie verwundert es mich nicht, dass sich fast ausschliesslich deutschsprechende Grossräte zu diesem Thema geäussert haben. Merci, Mesdames Ghielmini et Baiutti. Ich habe das Gefühl, solange alles in französischer Sprache vorhanden ist, interessiert der Bilinguisme nicht so sehr. Ein Label sollte gelebt werden. Also: Lefere, Mesdames et Messieurs, ond ned nome lavere.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je tiens tout d'abord à remercier les auteurs de ce postulat ainsi que tous les intervenants qui les ont soutenus. Je connais aussi, de par ma fonction précédente à Berne, ce que c'est que d'être dans une minorité linguistique. Le bilinguisme est une des grandes richesses du canton de Fribourg. Au niveau de l'administration, il est non seulement une richesse, mais un devoir constitutionnel qui garantit à chaque Fribourgeoise et à chaque Fribourgeois d'avoir des contacts avec leur administration et leurs autorités dans la langue officielle de leur choix.

Der Staatsrat schenkt der Beachtung dieser Pflicht grosse Aufmerksamkeit. Ihr kommt eine wichtige Funktion zu,

wenn es um die Bürgernähe und das Vertrauen der Bürgerinnen und der Bürger in ihre Behörden geht. Ich glaube, man kann sagen, dass die heutige Situation ziemlich gut ist und es selten Probleme gibt. Aber die Zweisprachigkeit muss auch aufgewertet, verteidigt und gefördert werden. In diesem Rahmen könnte die Zertifizierung mit einem Label ein starkes Zeichen setzen und eine neue Dynamik bewirken.

J'ai par ailleurs rencontré récemment les représentants du Forum du bilinguisme, lequel délivre ce label, pour discuter du cadre et des conditions de cette labellisation. J'ai pu constater avec plaisir qu'il ne s'agit pas d'un examen froid et théorique, mais qu'il s'agit aussi de prendre en compte les mesures pragmatiques que chaque entité a su prendre pour faire vivre un bilinguisme authentique. Je pense tout particulièrement au rôle des cadres qui doivent donner l'exemple et encourager l'ouverture de leurs collaborateurs et collaboratrices au bilinguisme. J'estime toutefois que le rapport ne devrait pas porter uniquement sur le label, mais qu'il devra examiner également d'autres pistes pour soutenir le bilinguisme de notre administration. Selon les unités concernées, les réponses peuvent être différentes et je souhaite inscrire cette réflexion dans un concept plus global.

Wenn der Grosse Rat der Empfehlung des Staatsrates folgt und dieses Postulat erheblich erklärt, werden wir Gelegenheit haben, uns mit dieser Frage vertieft auseinanderzusetzen. Ich bitte Sie daher, dieses Postulat anzunehmen.

J'aimerais préciser d'ailleurs que lors de ma dernière séance des chefs de service, on a conduit toute la séance entièrement en allemand et cela s'est très bien passé. Tout le monde l'a fait. Comme quoi, nous avons les compétences dans ce canton. Par contre, dans la discussion avec le Forum du label, je dois dire que je me suis rendu compte – et je le savais déjà – que personne n'a la même perception, la même définition du bilinguisme et c'est une notion qui évolue aussi avec le temps. Donc, il y a encore du travail devant nous.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 79 voix contre 0. Il y a 4 abstentions.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd

Christian (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 79.*

*Se sont abstenus:*

Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP). *Total: 4.*

## Rapport 2018-CE-38 Instrument parlementaire devenu obsolète et dont le Conseil d'Etat demande le classement (motion 2012-GC-11)<sup>1</sup>

### Discussion

**Le Président.** Au nom du Bureau, je peux vous informer que ce rapport a été traité lors de la séance dudit Bureau qui vous propose, comme le Conseil d'Etat, de l'accepter avec les conclusions qui y sont données.

**Jordan Patrice (PDC/CVP, GR).** Mon lien d'intérêts: agriculteur avec visites régulières de sangliers. Dans son rapport 2018-CE-38, le Conseil d'Etat demande le classement de la motion 2012-GC-11, car les mesures demandées ont été prévues par des actes d'autre nature. Il y a quelques décennies, les sangliers se cantonnaient principalement en plaine, avec seulement quelques incursions en zone préalpine. Pour diverses raisons, nous pouvons voir une surpopulation de ces animaux et donc une colonisation vers les parties supérieures du canton. Le réchauffement climatique n'est pas étranger à ce phénomène, car avec des hivers plus doux et pratiquement sans neige pour les gêner, les sangliers sont devenus sédentaires dans des vallées comme la Trême, l'Intyamon ou la région de La Berra. Des cultures sont aussi faites dans ces régions, ce qui les attire aussi. Sachant qu'une laie peut

mettre bas deux nichées de sept à huit marcassins par an, si la régulation n'est pas anticipée, la cause est perdue d'avance. Ce printemps, j'ai eu de nombreux appels d'agriculteurs des régions citées précédemment: certaines de leurs propriétés ressemblaient plus à des paysages lunaires qu'à des alpages où du bétail devait paître quelque temps plus tard. Et souvent, à peine les prairies remises en état, un deuxième passage a lieu, provoquant de gros découragements. Quand vous êtes seuls devant de tels chantiers, ce ne sont pas les modestes défraiements qui vous remplacent les herbages saccagés. Les nouveautés introduites vont dans le bon sens, mais il reste encore à motiver plus de chasseurs à pratiquer cette chasse chez nous plutôt qu'en Alsace où, il faut le reconnaître, cette chasse est plus facile avec moins de contraintes. Sur ces considérations, le groupe démocrate-chrétien accepte de classer cette motion comme proposé.

**Bertschi Jean (UDC/SVP, GL).** Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du rapport demandant le classement de la motion «Maintien et renforcement de la régulation du sanglier dans la loi cantonale sur la chasse». Depuis 2016, cette législation a été restructurée et repose désormais sur la loi sur la chasse et la protection des mammifères et des oiseaux sauvages et de leurs biotopes. A cette occasion, les dispositions relatives au maintien et au renforcement de la régulation de la faune sauvage ont été précisées, notamment celles qui autorisent la chasse au sanglier dans les réserves. Le groupe de l'Union démocratique du centre, à une large majorité, accepte le classement de cette motion, mais demande au Conseil d'Etat et aux services concernés de rester vigilants et de prendre toutes les mesures possibles pour limiter les dégâts causés par la faune sauvage à la nature et aux cultures agricoles.

**Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE).** Ein jährlicher Bericht der abzuschreibenden parlamentarischen Vorstösse bildet für uns alle ein aussagekräftiges und wichtiges Arbeitsinstrument, welches ich an dieser Stelle bestens verdanke.

Es kann durchaus vorkommen, dass ein parlamentarischer Vorstoss aus verschiedensten Gründen obsolet wird und somit abgeschrieben werden muss. So auch im vorliegenden Fall aus dem Jahre 2012. Gegen eine solch begründete Abschreibung ist nichts einzuwenden. Allerdings sollte eine Abschreibung von parlamentarischen Vorstössen nicht plötzlich Schule machen, damit würde das grundlegende Recht der Grossratsmitglieder, Vorschläge zu unterbreiten, ein gewisses Mass an Wirksamkeit verlieren.

Es sollte vielmehr alles unternommen werden, dass eingereichte Vorstösse innerhalb von 2 Jahren behandelt werden können. Denn die Erfahrung zeigt, dass nach dieser Frist die Aktualität in der Regel nicht mehr im vollen Umfang gegeben ist. Auf dem Extranet waren gemäss dem Inventar der Verzögerungen am 30. Mai dieses Jahres nicht weniger als ganze 42 parlamentarische Vorstösse offen, wovon für 16 –

<sup>1</sup> Rapport pp. 2884ss.

alle aus den Jahren 2016 und 2017 – eine Verlängerung verlangt wurde. Von den übrigen 26 Vorstößen sind 20 älter, teilweise viel, viel älter. Bei über Jahre hinausgezögerten Vorstößen tönt das dann am Beispiel der Motion für die Préstations complémentaires pour les familles aus dem Jahre 2010 ungefähr so:

- > Info DSAS, septembre 2015: avant-projet retenu pour des raisons d'équilibre budgétaire, sera probablement mis en consultation fin 2015, début 2016;
- > Info DSAS, janvier 2017: sera probablement mis en consultation au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017;
- > Info DSAS, octobre 2017: sera probablement mis en consultation au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018;
- > Info DSAS, mai 2018: avant-projet de loi mis en consultation, 1<sup>er</sup> semestre 2018.

Das ist auch schon vorbei. Es ist sehr zu bedauern, dass der Staatsrat bestimmte parlamentarische Vorstösse so lange hinauszögert. Langer Rede kurzer Sinn: Dieses Beispiel und seine Aufzählung sollen uns aufhorchen lassen. Denn die Gefahr, Geschäfte so lange pendent zu halten, bis sie obsolet werden und in der Folge dann abgeschrieben werden, birgt ein gewisses Risiko und ist nicht einfach leichtfertig von der Hand zu weisen.

Mit diesen Bemerkungen habe ich geschlossen.

**Bürgisser Nicolas** (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion ist einstimmig einverstanden mit der Abschreibung der Motion und bittet Sie, dies ebenfalls zu tun.

Nur: Klar ist eigentlich immer noch nicht alles. Sollen die Wildschweine nun gejagt werden, wenn man sie in der Natur auch antrifft, also dann, wenn man sie sieht? Wildschweine werden erst ab der Dämmerung aktiv. Vorher sieht man sie kaum oder überhaupt nicht. Wildschweine sind intelligente Tiere. Wenn nun aber die Jäger, wie vom Amt gefordert, die Wildschweine erst mit den Taschenlampen suchen müssen, dann sind die Wildschweine weg und man kann den Wildschweinbestand kaum oder überhaupt nicht regulieren.

Darum sollten die Ämter nicht so lange warten, bis eine Sache obsolet wird, sondern die Taschenlampen früher zücken.

**Grandgirard Pierre-André** (PDC/CVP, BR). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis comotionnaire en compagnie de notre ancien collègue, Michel Losey. Suite à notre motion, bon nombre d'actions ont été entreprises afin de réguler les populations de sangliers: autorisation de chasse dans les réserves, intensification des tirs nocturnes par les garde-faunes, prévention des dommages pour la pose de clôtures autour des parcelles agricoles, indemnisation des dommages. Néanmoins, la population des sangliers reste importante et les dégâts encore réguliers. Dégâts impressionnants dans les pâturages des Préalpes et dégâts dans toutes les cultures broyées voisines de la Grande Caricaie. Il convient de

rester très vigilant dans la gestion de l'activité des sangliers. Etant donné que nos revendications ont été en grande partie intégrées dans diverses ordonnances, j'accepte le classement de notre motion, en regrettant le non-rappel dans le rapport du Conseil d'Etat de l'identité des motionnaires.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Le rapport qui vous est présenté aujourd'hui est le premier du genre. En effet, à la demande du Bureau du Grand Conseil, il a été décidé que le Conseil d'Etat soumette au Parlement un rapport sur les instruments parlementaires devenus obsolètes et dont il demande le classement. Pour ce premier exercice, je vous prie donc de bien vouloir accepter le classement de la motion 2012-GC-11 portant sur la régulation du sanglier. Comme vous l'avez lu, le Gouvernement a choisi de régler la problématique soulevée par les motionnaires en revoyant en profondeur la législation fribourgeoise sur la chasse. Malheureusement, lors de cette révision, il a été omis de préciser que la motion était ainsi mise en œuvre. Depuis la prise en considération de la motion, les choses ont ainsi fortement évolué. La nouvelle législation permet une évolution plus rapide des règles pour tenir compte de l'évolution de la faune. La possibilité d'adapter des ordonnances du Conseil d'Etat ou de la Direction permet très rapidement de donner en temps réel les moyens nécessaires à la régulation du sanglier. Je relève que ce travail se fait en parfaite entente avec la commission consultative pour la chasse, ce qui permet de tenir compte des avis de tous les partenaires pour dicter les mesures adaptées. Je profite de l'occasion qui m'est donnée de remercier tous ses membres pour leur disponibilité et leur esprit constructif qui président à leurs travaux.

- > Au vote, le classement de la motion 2012-GC-11 est accepté par 73 voix contre 0. Il y a 1 abstention.
- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et accepte le classement de la motion 2012-GC-11.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/

SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 73.*

*S'est abstenu:*

Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP). *Total: 1.*

—

## Rapport 2018-DIAF-4 Utilisation des ressources financières pour le repeuplement des lacs cantonaux ouverts à la pêche à permis (mandat 2016-GC-28)<sup>1</sup>

### Discussion

**Le Président.** Au nom du Bureau, je rappelle que l'on se trouve devant une exception du fait que l'on traite d'un rapport sur un mandat. Nous avons discuté de cela lors de la séance du Bureau et il a été décidé de le mettre quand même à l'ordre du jour, vu qu'il y avait passablement d'informations et un audit.

**Ganiox Xavier** (PS/SP, FV). Je n'ai pas de lien d'intérêts à préciser, mais j'indique que je m'exprime à titre individuel.

Je prends la parole afin de donner suite à un contact que j'ai eu encore ce matin avec des représentants de la Fédération fribourgeoise des sociétés de pêche (FFSP). Je ne suis probablement pas le seul qui a été contacté, tant l'émoi au sein de la Fédération est forte sur le thème qui nous occupe aujourd'hui.

En particulier, comme le relate les FN de ce jour, les membres de la FFSP sont inquiets et fâchés de la tournure que prend le rapport qui est présenté aujourd'hui. Ils s'étonnent que n'intervient que par voie de presse un document qui a déjà été remis au commissaire du Gouvernement il y a une semaine et qui porte sur une analyse juridique neutre mandatée par la FFSP. Cette analyse, menée par l'étude Biétry & Capelli de Neuchâtel, nuance, voire contredit l'audit des experts de AD-Vocate, experts sollicités en 2017 par le Gouvernement pour aider à la rédaction du rapport qui nous est présenté aujourd'hui.

En particulier, l'avis juridique de l'étude neuchâteloise contrecarre l'interprétation faite de l'article 31 de la loi fédérale et l'article 7 du règlement d'application. Ces articles

portent sur l'empoisonnement et l'utilisation de la taxe de repeuplement.

La conclusion de l'avis de droit indépendant et commandité par la FFSP est clair: les 668 000 frs non investis entre 2002 et 2013 auraient dû être utilisés quasiment exclusivement pour de l'empoisonnement ou l'alevinage, ce qui n'a pas été le cas.

M. le Commissaire, quelle réponse pouvez-vous donner à cette information d'importance et qui n'ai pas soulignée dans le rapport? Avec votre rapport, sommes-nous vraiment en présence d'un acte partisan, juridiquement contestable comme le titrent les journaux du jour? Nous attendons évidemment votre position.

Concernant l'avenir, la FFSP souligne les souhaits suivants: tout d'abord, il s'agit de mettre en évidence et de reconnaître que l'audit initial n'a pas été objectif et qu'en analysant l'historique des messages et les interventions faites lors de cet audit, on constate que le repeuplement piscicole était bel et bien la volonté des législateurs.

La Fédération insiste sur sa volonté de travailler et de collaborer avec les nouveaux responsables – tant avec M. le Commissaire qu'avec les responsables du Service des forêts et de la faune qui ont changé. Une collaboration active est nécessaire et souhaitée.

En définitive, il est surtout souhaité que l'Etat investisse financièrement ce qui n'a pas été engagé depuis 2002 et ce, tant au niveau du repeuplement piscicole qu'au niveau de la revitalisation de biotope. Cela correspond d'ailleurs en grande partie aux conclusions du rapport scientifique.

Dans cet esprit, ce sont de nouveaux projets, chiffrés exactement, qui sont espérés, et ceci rapidement. M. le Commissaire, ce sont des engagements qui sont attendus de votre part et ils sont attendus pour aujourd'hui. Merci de compléter vos propos liminaires dans ce sens.

**Jordan Patrice** (PDC/CVP, GR). Mon lien d'intérêts: je suis un pêcheur qui ne pêche pas de poissons.

Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du rapport 2018-DIAF-4 en réponse au mandat de dix collègues concernant l'utilisation des ressources financières pour le repeuplement des lacs cantonaux ouverts à la pêche à permis. Les cosignataires demandaient toute une série de mesures que je vais vous faire grâce de ne pas énumérer, étant donné qu'elles sont en votre possession. Par la suite, le Grand Conseil a accepté un audit qui a été fractionné en trois volets, soit juridique, financier et technique. Je ne vais également pas vous citer toutes les réponses de l'audit – vous avez pu en prendre connaissance –, mais dans les conclusions, les trois parties de l'audit arrivent à la seule et même conclusion que la gestion des lacs cantonaux pratiquée ces dernières années est conforme en tout point aux exigences légales.

<sup>1</sup> Rapport pp. 2934ss.

A notre avis, notre impression est qu'il y a eu un manque de dialogue, de transparence et de collaboration entre les différents acteurs et nous pouvons que les encourager à suivre les recommandations indiquées au point 5 du rapport. Il y a en a un certain nombre, mais après cela devrait mieux marcher ou mieux pêcher.

Le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport.

**Vonlanthen Rudolf** (PLR/FDP, SE). Herr Staatsrat Didier Castella muss heute einen Rapport vertreten, auf den er keinen Einfluss hatte und der noch von Frau Staatsrätin Marie Garnier verfasst wurde. Ich danke dem Staatsrat, dass wir trotzdem unsere Bemerkungen anbringen dürfen.

Der vorliegende Bericht, die Wiedergabe des Audits, ist einseitig, somit unseriös und daher nicht neutral. Es handelt sich um ein Parteigutachten, bei welchem die Betroffenen die Fragen stellen und diese gleich selber beantworten. Das Amt für Wald, Wild und Fischerei hat das Gesetz von 1979 nach seinem Gutdünken und zu seinem Vorteil ausgelegt und entsprechend gehandelt. Die Gegenexpertise, welche vom kantonalen Fischerverband in Auftrag gegeben wurde, unterstreicht meine Aussage.

Immerhin hat das Audit klar aufgezeigt, dass die gesetzlich zweckgebundenen Gelder nicht nur für die Wiederbevölkerung verwendet wurden, sondern vielmehr für Renaturalisations- und Hochwasserschutzarbeiten, ja, und sogar noch für das Entlönnen der Wildhüter und der Fischereiaufseher. Die Details kennen wir leider nicht, weil sich das Finanzinspektorat nicht die Mühe nehmen wollte oder konnte, die Buchungen in den verschiedenen Konten zu überprüfen und ihre Prüfung mit folgendem, lapidaren Spruch abtat: «Das Amt weiss schon, was es tut.» Das Gesetz lässt aber keinen Spielraum zu und es steht auf der Seite der Fischer, wie auch die neuenburgische Gegenexpertise unmissverständlich zeigt.

Das Amt steht also in der Pflicht, die im Bericht abgegebenen Empfehlungen anzuwenden und die weiteren notwendigen Korrekturen rasch vorzunehmen. Ich bin überzeugt, der frischgebackene, kompetente und pragmatische Staatsrat wird mit allen Betroffenen eine gerechte und für alle Beteiligten zufriedenstellende Lösung finden.

Mit diesen Bemerkungen nimmt die Freisinnig-demokratische Fraktion Kenntnis vom vorliegenden Bericht.

**Rodriguez Rose-Marie** (PS/SP, BR). J'interviens au nom du groupe socialiste qui s'est penché avec attention sur le rapport répondant au mandat de l'utilisation des ressources financières pour le repeuplement des lacs cantonaux. Nous remercions le Conseil d'Etat pour ce document.

Si à première vue, l'énoncé du mandat semblait lister un certain nombre d'erreurs, voire de manquements de la part des services de l'Etat, il semblerait à la lecture que les résultats

de l'audit, que ce soit la partie financière, technique ou juridique, aillent dans le sens contraire. Le rapport qui nous est présenté confirme un certain nombre de bonnes pratiques, rétablie peut-être de fausses impressions, surtout dans le domaine financier, propose un certain nombre d'améliorations. Ce «Circulez, il n'y a rien à voir» nous laisse toutefois songeur. Tout est-il réellement si parfait? Le point de vue des rédacteurs de l'audit a-t-il été envisagé selon différentes perspectives? Et comment interpréter, chers collègues, les réactions de la FFSP? Difficile de s'en rendre compte à la lecture du rapport.

Finalement, s'il fallait retenir quelque chose de cette audit, ce sont, et cela a déjà été dit, les recommandations d'amélioration de la transparence au niveau financier, de même que la confirmation que le repeuplement de nos lacs passe par un certain nombre de mesures, telle que la renaturation des eaux entre autres plutôt que par l'alevinage.

Enfin et pour clore cette intervention, le groupe socialiste s'interroge sur le sort de nos autres lacs et surtout sur celui de la pisciculture d'Estavayer. Inaugurée en 2016, cette installation a fait parler d'elle en décembre 2017 avec l'annonce d'une enquête administrative. Je me permets donc de profiter de l'occasion pour poser deux autres questions: qu'en est-il de la pisciculture d'Estavayer? Quand sera-t-elle à nouveau en fonctionnement?

C'est avec ces quelques commentaires et questions que le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

**Mesot Roland** (UDC/SVP, VE). Ce mandat sur l'utilisation des ressources financières pour le repeuplement nous amène à beaucoup d'interrogations. Il faut peut-être faire un retour en arrière. Les délibérations du texte initial voté en 1979 étaient claires: les ressources doivent être attribuées au repeuplement piscicole. Cette mesure répondait à l'inquiétude des pêcheurs sur la dissolution du fond cantonal du repeuplement. Il faut être précis, on verra que cela a son importance, car l'on parlait bien de repeuplement piscicole, c'est-à-dire de repeuplement avec des alevins, qui était financé par le prélèvement d'au moins 30% du produit de pêche. Or, ce montant a été utilisé non pas au repeuplement, mais aussi dans une vision de mesures de planification de repeuplement. Cette formulation de planification du repeuplement autorise différentes actions, mais il ne fait pas de l'alevinage la seule mesure. Ainsi, l'entretien de rives ou de rivages peut être compris comme une mesure dans le cadre du repeuplement. Cette situation de non-respect ou d'apparent non-respect du texte initial a mis les pêcheurs de fort mauvaise humeur et à mon avis à raison, d'où ce mandat qui demandait il y a deux ans un rapport sur l'utilisation des ressources.

Lorsque nous avons reçu ce rapport au mois de février, je l'ai lu, j'en ai pris acte, mais cela n'a pas été plus loin. En mai, on m'a renvoyé le PV d'audition de la FFSP et j'ai été surpris par deux choses: lorsque l'on donne un mandat, il y a quand

même des choses qui devraient être un poil plus sérieuses, même si ce sont des détails. Un dictaphone doit fonctionner; on ne doit pas entendre après la fin de l'audition que le dictaphone ne fonctionnait pas ou alors que les auditeurs n'avaient pas la version française. Ce sont les pêcheurs qui ont dû la donner. C'est dommage et cela indique un peu un manque de sérieux. Néanmoins, suite à ce rapport, il y a encore eu un deuxième rapport, une deuxième étude, un deuxième audit, qui a été demandé par les pêcheurs à deux avocats sur Neuchâtel. Deux juristes, trois avis, cela n'a jamais été aussi vrai. D'un côté, on a une appréciation historique qui dit que les pêcheurs ont raison et de l'autre côté, on a une appréciation littérale qui donne plutôt raison au service. L'appréciation littérale revient à se demander ce que voulaient les législateurs en 1979. Comment voyaient-ils les choses? Il y a une certaine forme d'appréciation qui peut aussi être là. Ce n'est pas évident pour des non-juristes de comprendre tout ce qu'ils ont voulu dire.

Nous sommes maintenant dans une situation où personne n'a tort avec ces deux rapports. Nous avons à présent un nouveau Directeur à la DIAF, nous avons un nouveau conseiller scientifique. Je pense que c'est l'occasion de repartir sur de bonnes bases, c'est l'occasion de coopérer. Le conseiller d'Etat – M. Castella me l'a prouvé lors des différentes discussions que j'ai eues à ce sujet – est ouvert. Il y a possibilité de discuter. J'encourage donc les pêcheurs, le Conseil d'Etat, les services de la pêche à se consulter, à se concerter, à échanger et à repartir sur de bonnes bases. Il ne peut y avoir de cette façon-là que des gagnants.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** M. Ganoz, vous avez dit que nous n'avons pas intégré dans le rapport la contre-expertise. Il est évident que on n'a pas pu le faire. Il y a huit jours de cela, mon service rencontrait le Service de la pêche et ils n'ont même pas été mis au courant du fait qu'une telle expertise existait. Il n'est pas possible en moins d'une semaine de l'intégrer.

On a dit que le rapport n'était pas neutre. En tout cas, le choix de l'Inspection des finances a été fait par le politique et les deux autres bureaux ont été mandatés par le Service des forêts et de la faune en concertation, en appliquant les directives de la FFSP et a pris des bureaux hors canton. Ceux-ci ont été soumis. Il n'y a pas eu d'approbation. Ils ont soumis à la Fédération et il n'y a pas eu de contre-volonté. C'est donc une expertise qui n'a pas été menée par le service, mais par des bureaux externes. Je ne vais pas moi-même juger la qualité de ce travail. Tout le monde a été entendu dans le cadre de cette expertise. Cela nous a été reproché par ailleurs. Par contre, dans la contre-expertise, il y a une chose qui est valable dans tout audit, le droit d'être entendu. Sachez quand même que le Service des forêts n'a pas été entendu. Néanmoins, je dois

dire que j'ai eu différents contacts avec la FFSP et ces contacts ont été positifs. Aujourd'hui encore, j'ai eu un téléphone avec le président qui m'a assuré – et je lui ai assuré aussi – la volonté de vouloir collaborer à futur.

Mesdames et Messieurs, comme cela a été mentionné par le président du Grand Conseil, ce rapport qui vous est soumis aujourd'hui est un peu particulier. En toute rigueur, il relève de la compétence unique du Conseil d'Etat. Il a toutefois été décidé de le transmettre au Parlement et de laisser le soin au Bureau de déterminer la manière de le porter à votre connaissance. L'objectif était d'assurer la plus grande transparence dans ce dossier. Vous avez donc pu lire en détail l'ensemble des expertises réalisées suite au mandat relatif à l'utilisation des ressources financières pour le repeuplement des lacs cantonaux ouverts à la pêche à permis.

Vous me permettrez de ne pas revenir sur tous les détails, y compris sur le non-fonctionnement des dictaphones.

Néanmoins il est vrai que la pierre d'achoppement est probablement la définition des termes «repeuplement piscicole», laquelle n'est pas la même il y a quarante ans et aujourd'hui. Personnellement, je veux regarder vers le futur. En effet l'objectif de ce rapport était avant tout de pouvoir tirer un trait sur le passé afin que tous les partenaires puissent œuvrer ensemble à trouver des solutions pragmatiques et satisfaisantes pour tous. C'est le cas et je me réjouis d'excellentes collaborations avec les pêcheurs dont j'ai rencontré les représentants récemment comme je vous l'ai dit. Je crois que nous souhaitons tous aller de l'avant. Je me suis, avec le service, engagé d'ailleurs à présenter prochainement aux pêcheurs une planification des investissements pour le repeuplement des lacs. L'alevinage sera par ailleurs réintroduit dans les lacs pour le moment, malgré les doutes exprimés par certains sur son opportunité.

Ce rapport, et cela est mon vœu, aura ainsi joué son rôle en mettant un point final à une polémique qui aurait pu entacher la bonne relation entre l'Etat et les pêcheurs.

Je vous appelle donc à prendre acte de ce rapport et surtout à collaborer à futur pour une meilleure collaboration entre l'Etat et les pêcheurs. Nous avons tous à y gagner.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—



## Elections judiciaires

*Résultats des scrutins organisés en cours de session*

### Juge cantonal-e 100%

**2018-GC-121**

Bulletins distribués: 98; rentrés: 98; blancs: 6; nuls: 2; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élu *Laurent Schneuwly*, à *Ecuwillens*, par 89 voix.

A obtenu des voix Bill Chappex: 1.

### Président-e suppléant-e

**Commission de conciliation en matière de bail de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveysse**

**2018-GC-122**

Bulletins distribués: 98; rentrés: 98; blancs: 4; nul: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élu *Yann Hofmann*, à *Bulle*, par 94 voix.

### Assesneur-e

**Tribunal pénal économique**

**2018-GC-123**

Bulletins distribués: 98; rentrés: 92; blancs: 5; nul: 0; valables: 87; majorité absolue: 44.

Est élu *Cédric Margueron*, à *Mézières*, par 84 voix.

A obtenu des voix Claude Clément: 3.

### Assesneur-e

**Tribunal d'arrondissement de la Gruyère**

**2018-GC-124**

Bulletins distribués: 89; rentrés: 81; blancs: 3; nul: 0; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est élu *Jacques Aebischer*, à *Botterens*, par 78 voix.

### Deux assesneur-e-s

**Justice de paix de la Gruyère**

**Poste 1**

**2018-GC-125**

Bulletins distribués: 99; rentrés: 91; blanc: 0; nul: 1; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élu *Daniel Bovigny*, à *Vuadens*, par 84 voix.

Ont obtenu des voix Martine Pillet: 5; Marc Chassot: 1.

### Deux assesneur-e-s

**Justice de paix de la Gruyère**

**Poste 2**

**2018-GC-126**

Bulletins distribués: 95; rentrés: 92; blancs: 2; nuls: 2; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élue *Sara Liliana Delamadeleine*, à *Fribourg*, par 82 voix.

Ont obtenu des voix Martine Pillet: 5; Marc Chassot: 1.

### Deux assesneur-e-s

**Justice de paix de la Glâne**

**Poste 1**

**2018-GC-127**

Bulletins distribués: 86; rentrés: 85; blancs: 3; nul: 0; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élue *Claudine Codourey*, à *Romont*, par 71 voix.

A obtenu des voix Marie-Claude Audergon: 11.

### Deux assesneur-e-s

**Justice de paix de la Glâne**

**Poste 2**

**2018-GC-128**

Bulletins distribués: 87; rentrés: 82; blancs: 2; nul: 0; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élu *Jean-François Girard*, à *Sommentier*, par 60 voix.

A obtenu des voix Marie-Claude Audergon: 17; Claude Joye: 3.

### Assesneur-e

**Commission d'expropriation**

**2018-GC-129**

Bulletins distribués: 72; rentrés: 72; blancs: 3; nuls: 2; valables: 67; majorité absolue: 34.

Est élu *Lorenz Fivian*, à *Morat*, par 67 voix.

—

> La séance est levée à 17h30.

*Le Président:*

**Markus ITH**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, secrétaire générale

**Samuel JODRY**, secrétaire parlementaire